

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Comment je vois la Suisse
 La situation de l'Angleterre
 Or oyez tous une folie
 En quelques lignes...
 Dante le Théologien
 L'Eglise et son Gouvernement
 Les vingt-cinq ans d'existence de l'Union Sud-Africaine

Comte Gonzague de REYNOLD
 Hilaire BELLOC
 Fra JACOPONE da TODI
 * * *
 P. MANDONNET, O. P.
 Yves de la BRIÈRE, S. J.
 Comte PEROVSKY

Les idées et les faits : Chronique des idées : La cause du Père Adolphe Petit, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

Nous ne comptons reprendre ces notes qu'à la fin du mois et nous nous réjouissons de n'avoir à parler, ici, du conflit italo-éthiopien... qu'après! Attendons encore, et continuons à goûter et à savourer, en silence, les belles sottises (l'Ethiopie de septembre 1935 comparée et égalée à la Belgique d'août 1914!), les pauvres naïvetés que ne cessent de débiter les idéalistes, pacifistes et juristes, de Belgique comme d'ailleurs. Quel tintamarre! Quelle sainte fureur, digne d'une meilleure cause! Quel bellicisme, chez ces apôtres de la paix! Mais surtout que de confusions évidentes et quelle lamentable idéologie...

Ah! si ces défenseurs du Droit et de la Morale avaient combattu avec la même ardeur l'Allemagne d'avant et d'après Hitler! Mais non, on était, pour elle, tout miel et sucre; on plaidait les circonstances atténuantes; les manquements allemands n'étaient que l'autre face d'une politique alliée trop dure vis-à-vis du Reich, etc., etc. Tandis que l'Italie fasciste, sous la conduite de Mussolini — l'ennemi public n^o 1, lisions-nous ces jours-ci, dans une revue catholique! — c'est... tout ce que vous avez pu lire dans une douzaine d'articles de M. Paul Struye, à la *Libre Belgique* (1).

Tout ce que nos idéalistes et nos juristes ont tenté, sans grand succès d'ailleurs, pour amener l'opinion belge contre l'Italie — d'aucuns paraissent souhaiter que le monde civilisé marchât sur Rome, tout de suite, l'armée belge en tête... — ne nous a pas fait changer d'avis : notre sympathie entière reste acquise à la cause italienne. Avec le Pape, nous sommes pour la justice et pour la paix, mais avec le Pape, « nous désirons aussi, que les aspirations, les exigences et les besoins d'un grand et bon peuple — d'un peuple qui est le nôtre, ajouta le Saint-Père — soient satisfaits et reconnus. Nous désirons aussi que cela soit fait suivant la justice et suivant la paix ».

La S. D. N. s'est trompée en recevant l'Abyssinie dans son sein. Et toutes les considérations basées sur l'égalité des droits des Etats membres de la S. D. N. pèchent par la base : c'est du formalisme juridique, de la construction en l'air, de la logomachie, quand ce n'est pas l'exploitation de la Morale et du Droit à des fins politiques très intéressées. Qui donc rappelait l'autre jour, en Angleterre même, la violente campagne anglaise contre la colonisation belge au Congo? Menée au nom de l'Humanité et de l'Evangile, elle cessa brusquement le jour où le gouvernement anglais se rendit compte que le Congo devenu colonie allemande n'empêcherait pas l'Allemagne de construire une flotte puissante...

(1) Par la voix de son ministre des Affaires étrangères, l'Angleterre vient de parler « haut et ferme » à Genève. Très bien d'ailleurs. Seulement voilà : ni à l'Allemagne, ni au Japon, elle ne tint jamais pareil langage. L'Angleterre entend défendre l'ordre genevois contre l'Italie, mais... pourquoi ne l'a-t-elle jamais défendu contre l'Allemagne? Ni contre le Japon? Comment alors voir autre chose, dans le spectacle genevois, qu'une mise en scène, un jeu, au service d'une politique et d'intérêts pour lesquels le recours au « droit » n'est qu'un simple atout et le culte des textes juridiques que pur opportunisme?

Les articles de nos collaborateurs le vicomte Charles Terlinden et Hilaire Belloc sont autrement proches de la réalité, de ce qui est, que tout le tapage indigné — et d'une indignation très sincère — d'apôtres plus zélés que clairvoyants.

Il faut espérer que la S. D. N. trouvera le moyen de corriger son erreur et de descendre de ces nuées où on se complait volontiers à Genève. La paix de l'Europe demande que l'on donne en petit à l'Italie, en Ethiopie, ce que possèdent en grand, un peu partout dans le monde, l'Angleterre et la France. En respectant la justice, cela va de soi, et en respectant les traités. Mais il y a mille et une manières d'adapter les textes aux exigences du réel et de trouver une formule donnant satisfaction à l'Italie en sauvant le... « droit » écrit. Oui, la justice doit être respectée. La justice, c'est-à-dire *cuique suum*, à chacun ce qui lui est dû, ce qui ne veut pas dire un traitement égal pour tous. En droit international comme en droit privé, l'égalitarisme issu des chimères démocratiques est source des pires injustices. L'Europe, la S. D. N. doivent à l'Italie une reconnaissance efficace « des aspirations, des exigences et des besoins d'un grand et bon peuple ».

Et les droits souverains de l'Ethiopie? Qu'on les respecte mais en admettant que les droits d'un Etat à moitié ou aux trois quarts barbare, ne sont pas les mêmes, sont d'une autre qualité, que ceux d'un Etat aussi civilisé que l'Italie.

Mais alors, Hitler, demain?...

Oui, peut-être l'Allemagne revendiquera-t-elle demain, elle aussi, un domaine colonial pour écouler le trop-plein de sa population et pour avoir sa part des richesses mondiales, encore que dans *Mein Kampf*, Hitler se dit adversaire de la colonisation au loin. Peut-être aussi, pour éviter pire, fera-t-on bien, alors, de céder à Berlin l'un ou l'autre mandat ou l'un ou l'autre territoire. Mais, au risque de faire hurler une fois de plus nos bons juristes — ces illuminés fanatiques qui, en poursuivant ce qu'ils appellent l'ordre juridique, fomentent les plus beaux désordres — nous persistons à penser et à prétendre que mettre l'Italie et l'Allemagne sur le même pied est injustifiable. Tout ce qui renforce l'Italie et lui assure le plein épanouissement de son génie catholique et latin et de ses riches possibilités, est utile et bienfaisant pour l'Europe; tout ce qui renforce un Reich prussifié, est néfaste pour cette même Europe. L'Italie est « un grand et bon peuple »; la Prusse ne l'est pas.

Le grand homme d'Etat auquel le Portugal doit l'éclatant renouveau dont il donne l'exemple, le professeur d'économie politique devenu « dictateur mystique » et sauveur de son pays, M. Oliveira Salazar, vient d'accorder à M. Frédéric Lefèvre, une longue interview qui mérite d'être soulignée et méditée.

Pour M. Salazar, comme pour tout esprit catholique, de toutes les crises, la plus grave est la crise morale qui est d'abord une crise religieuse.

Pour M. Salazar, — écrit M. Lefèvre — le catholicisme vécu est capable, aujourd'hui comme autrefois, de conjurer la crise morale, de lutter victorieusement contre l'appétit de lucre, contre les outrances du luxe, capable en un mot, de nous rendre le goût des choses authentiques et simples, de reconstruire l'homme. On sent qu'il distingue d'ailleurs très nettement les deux pouvoirs et qu'il n'a jamais considéré que sa mission fût d'évangéliser le peuple portugais, autrement sans doute que par l'exemple. M. Salazar est un laïque à qui suffit sa mission d'assurer l'ordre financier, économique et politique du Portugal qui demeure toutefois étroitement lié, pour lui, à l'ordre moral.

M. Salazar justifie la dictature — sa dictature — en affirmant qu'elle défend la liberté de l'homme contre les forces occultes :

Quant à la dictature politique, elle s'impose quand l'homme a perdu presque toutes ses libertés, qu'il est tombé sous le joug de puissances occultes, ce qui se produit chez vous et ce qui existait chez nous avant la dictature, du fait de la malversation conjuguée du parlementarisme et des grandes concentrations économiques. La dictature a pour première mission de rétablir la liberté de l'Etat et par là, la liberté des individus car, si l'Etat n'est pas supérieur à tout, il n'y a plus de liberté individuelle. Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit garanti. L'Etat définit le droit; s'il n'est pas libre de le faire respecter, il n'y a pas de liberté. Or, en régime parlementaire, l'Etat n'est pas libre. Les ministres sont les esclaves des députés, qui le sont des comités électoraux, dont les caisses sont alimentées plus ou moins directement et qui sont manœuvrés plus ou moins consciemment par les concentrations économiques ou les oligarchies financières. Ici, elles ne peuvent nous manœuvrer, parce que l'Etat est le plus fort. Et les gens sont heureux parce qu'ils sont libres. Ne se plaignent que ceux qui faisaient profession de politique. Je crois qu'ils sont sincères. Ne vivant pas en contact avec les réalités, ils sont hypnotisés par une notion fautive : le rapport fictif qu'ils ont établi entre le parlementarisme et les libertés politiques. Ils sont convaincus que sans parlement il n'y a pas de liberté. Songez donc : on pouvait autrefois injurier les ministres! Et certes, on n'a plus cette liberté-là, mais on garde les autres. Il arrive d'ailleurs à des esprits distingués de se laisser encore séduire par cette idée fautive.

* * *

C'est comme ceux qui disent : « Et si le dictateur n'est pas sage, s'il ne fait pas de bon travail? » Je pourrais répondre que dans un gouvernement comme le mien, dont la meilleure sauvegarde est l'adhésion clairvoyante de tous, celui qui ne servirait pas le pays serait vite renversé. Mais je préfère riposter : « Et les parlements, sont-ils toujours sages? » Et quand on les remplace, c'est la plupart du temps par de plus mauvais. Depuis la dictature, tous les droits définis par l'Etat sont respectés. Il y a d'ailleurs dictature et dictature. Au Portugal, nous ne sommes pas un Etat totalitaire, mais un Etat limité, c'est-à-dire que nous reconnaissons des principes supérieurs qui limitent l'autorité de l'Etat. Par exemple, la justice et le bien général. Si la dictateur ne fait pas le bonheur des hommes, où est sa raison d'être? Je ne veux pas prophétiser, mais je suis sûr que, d'ici vingt ou trente ans, il n'y aura plus un seul parlement jouissant du pouvoir de faire les lois. Ancien professeur de droit, je sais théoriquement et pratiquement la complexité du moindre décret et je vous assure qu'une assemblée ne peut pas travailler sérieusement; c'est contraire aux exigences fondamentales de la nature humaine. Notez encore qu'avec le système parlementaire on se prive d'un facteur de travail et de perfectionnement : la responsabilité, dont le sentiment grandit les hommes au-dessus d'eux-mêmes. En régime parlementaire, aucun député ne donne le maximum de ce qu'il peut donner comme travail, comme initiative,

comme invention, parce qu'un député n'est pas responsable. Et même dans l'administration, on a intérêt à rendre les gens responsables.

Et de même que sur le plan spirituel nous ne sommes pas un Etat totalitaire, nous ne le sommes pas non plus sur le plan économique. Nous ne pensons pas que l'Etat doive se faire marchand, industriel, directeur d'entreprises. L'Etat reconnaît en l'initiative particulière dûment contrôlée, l'instrument le plus fécond du progrès et de l'économie de la nation.

* * *

Parlant de la formation de sa pensée, M. Salazar déclara :

Pour la littérature française, j'ai subi une double influence, celle de l'école de la Science sociale avec Le Play, Demolins et les autres d'une part, et celle de Maurras. J'ai tempéré l'une par l'autre.

Ce que j'ai pris à Maurras, c'est l'idée de l'autorité nécessaire, de l'Etat fort. J'ai été également touché par la distinction si nette qu'il établit entre la démophilie et la démocratie. La confusion entre ces deux termes, qui est courante chez les politiques et qu'ils ont intérêt à entretenir, est la source de beaucoup d'hérésies. Certes, nous aimons tous le peuple. Mais c'est parce que nous l'aimons que nous ne voulons pas, nous, que le gouvernement soit éparpillé sur toutes les têtes. La Science sociale m'a fait comprendre que les régimes politiques sont variables selon les circonstances de temps et de milieu. Il n'y a pas de régime politique idéal qui vaille également dans tous les temps et dans tous les pays, mais il y a certains principes fondamentaux communs à tous les régimes politiques, même les plus opposés, et sans lesquels il n'y a pas de gouvernement possible si l'on entend par gouvernement un gouvernement qui gouverne. L'entêtement monarchique de Maurras me fait songer à cet élève des encyclopédistes français à qui on commandait des constitutions comme on commande un veston. Maurras est l'inspirateur, d'ailleurs remarquable, des royautés. Ce logicien n'en demeure pas moins l'un des esprits les plus clairs d'aujourd'hui. Son « Politique d'abord » qui, pris absolument, est un point de vue faux, m'a fait du bien en corrigeant l'excès contraire de la Science sociale qui n'accordait pas assez d'importance au facteur politique.

* * *

Rapprochons cela de ce que M. Etienne Gilson écrivait, le 19 juillet dernier, dans un émouvant article publié dans l'hebdomadaire *Sept*, des Pères Dominicains français, sous le titre : *La parole que nous attendons...* et où il conjurait Maurras de se convertir.

M. Etienne Gilson — et on comprend que la très grande autorité de cet universitaire catholique ait donné un profond retentissement à ses déclarations, d'autant plus qu'elles paraissaient dans un hebdomadaire catholique à tendances démocratiques, internationalistes et pacifistes, aussi peu royaliste qu'on peut l'être. — M. Gilson ne craint pas d'affirmer d'abord :

L'œuvre de Charles Maurras importe au bien de la France. En un temps où les notions les plus essentielles sur lesquelles l'ordre social et national repose avaient été oubliées par certains d'entre nous, il a su les remettre en lumière avec une vigueur telle qu'on ne les oubliera plus de si tôt. Que la France de demain doive être l'œuvre du roi, ou celle de la république, ou même celle de quelque dictateur, c'est bien sur ces réalités où « l'Action française enracine ses théories » que nous voulons la voir se fonder : « L'amour de la patrie, l'amour de la religion, l'amour de la tradition, l'amour de l'ordre matériel, l'amour de l'ordre moral, la haine et la crainte de l'anarchie ».

Cela reconnu, l'éminent professeur au Collège de France que son beau livre : *Pour un ordre catholique* a placé en tête du mouvement catholique en France, ajoute :

Maurras nous l'a dit, ce serait entièrement méconnaître le sentiment qui l'attache au catholicisme que d'y voir seulement « de la politique », ou « le goût de l'autorité » ou le « désir d'une religion pour le peuple », ou même le respect pour « un gouvernement fort ». De tels motifs seraient à ses yeux « frivoles, pour ne pas dire plus ». Ce qu'il aime dans la religion catholique, c'est « l'Eglise de l'ordre ». Combien cela est juste ! Mais s'il s'en tient là, combien cela aussi « est frivole, pour ne pas dire plus » ! Car cet ordre de l'Eglise dont il admire l'action dans la société, dans les intelligences et dans les cœurs, comment l'aimer vraiment à moins d'en aimer aussi la source ? Comment le préserver, et sauver par lui la France, sans participer soi-même à la vie secrète qui l'engendre et qui l'anime ? Charles Maurras n'aime pas la charité sans ordre ; l'Eglise non plus ; mais l'ordre sans la charité, sera-ce encore celui de l'Eglise ? Ce sera le cadavre d'un ordre, dont nous ne garderons que la pourriture entre les doigts.

Tel est le tragique de la situation où le chef de l'Action française s'est lui-même placé. Il ne peut sauver la France qu'à l'aide d'une Eglise dont tout l'ordre est celui de la charité, mais il se veut lui-même hors de la charité. Comment espère-t-il donc que la France vive, si son destin tient à celui d'une Eglise à laquelle lui-même ne croit pas ? La parole simple, la parole libératrice que nous attendons, celle que nous ne nous lasserons jamais d'espérer de lui, parce qu'il aime la lumière et qu'elle serait toute lumière, c'est, par delà l'adhésion à l'Eglise de l'ordre, celle qui l'attachera pour toujours au Dieu qui vivifie cet ordre et cette Eglise. J'entends dire qu'il y faudrait un miracle ? Sans doute, mais nous croyons aux miracles, et à combien de miracles du Christ notre : « Je crois » n'est-il pas suspendu ? J'en sais un que Charles Maurras a sans cesse sous les yeux, et qu'il médite : c'est l'Eglise. Puisse-t-il un jour, à force de chérir son ordre, en aimer jusqu'à la cause ! Puisse-t-il du moins comprendre, puisqu'il aime la logique, que si l'âme lui refuse le corps, c'est que nul ne peut réellement avoir le corps de l'Eglise qu'il n'en ait aussi l'âme. Ni comme Français, ni comme Catholiques, nous n'attendons rien d'autre de lui, pour nous, pour lui.

* * *

Mais revenons à M. Salazar.

La France, dit-il, est un pays magnifique. Ses réserves sont extraordinaires. Quand tout semble perdu, elle a un sursaut et fait en se jouant l'effort nécessaire à son redressement. Mais que de précieuses forces sont ainsi gaspillées ! A cause du régime parlementaire et du gouvernement des partis, c'est toujours à recommencer. L'effort que fait M. Laval pour rétablir vos finances et qu'il réussira probablement, M. Poincaré l'avait fait avec succès. Mais, à cause des partis, à cause des politiciens, au bout de quelques années les avantages obtenus sont perdus. Et vous ne pouvez que difficilement réussir une grande œuvre, une œuvre qui continue, qui se développe. Chez vous aussi, il faudrait créer une situation qui assure la stabilité du gouvernement et la permanence de ce qu'il entreprend. Sans vous donner d'exemple précis, je peux bien vous confier que lorsque nous négocions un traité de commerce avec un pays soumis au régime parlementaire, traité qui apparaît à tout esprit soucieux de raison et soumis aux chiffres, avantageux pour les deux nations, et que cependant nous trouvons une résistance incompréhensible, nous ne tardons pas à découvrir, derrière le gouvernement, contraignant l'intérêt du pays, l'intérêt particulier d'une concentration économique qui a mis dans son jeu un ou plusieurs politiciens.

— Peut-on supprimer les partis ? lui demande M. Lefèvre. Ne sont-ils pas la manifestation de quelque chose d'éternel : la diversité des opinions ?

— Certes, et je ne souhaite pas supprimer la diversité des opinions, mais il y a une différence fondamentale entre admettre qu'il y ait plusieurs opinions et admettre qu'elles puissent influencer le gouvernement. Ce que je ne peux souffrir, c'est que le gouvernement soit un compromis entre des opinions diverses ayant perdu, par ce compromis même, leur force et ce qu'elles pouvaient recéler de vérité.

Les opinions qui ne sont pas inspirées par des passions politiques sont toujours intéressantes et je suis l'un des hommes qui consulte le plus volontiers, mais ma décision demeure toujours libre. Nous avons une assemblée nationale, un parlement, si vous voulez, qui siège trois mois par an. Tous les membres en appartiennent à l'Union Nationale. Mais tous peuvent ne pas avoir et, en fait, n'ont pas la même opinion sur les différents problèmes qui se posent devant eux. Une majorité se forme sur chaque projet de loi, majorité qui n'est pas forcément composée des mêmes hommes et c'est très bien ainsi. La position des partis est toujours fautive. Un homme d'un parti n'a le droit d'être d'accord sur rien avec un homme du parti opposé. Vous pourriez en cueillir de multiples exemples dans l'histoire parlementaire française de ces dernières années : le parti au pouvoir propose des mesures, des lois qui lui semblent justes et qui sont, en tout cas, les meilleures parmi celles entre lesquelles les circonstances permettent de choisir. Elles sont combattues par l'opposition, le gouvernement tombe, l'opposition vient au pouvoir. Elle est obligée de prendre les mêmes mesures et de proposer les mêmes lois avec un retard qui en a compromis la bienfaisance. Et c'est là la faiblesse du gouvernement parlementaire. Moi, j'ai un parlement, mais je gouverne et la seule réalité profonde pour le peuple, c'est le gouvernement. Il y a, en ce moment, dans ce pays, une Constitution et cependant, comme je suis toujours là, pour le peuple, je représente le gouvernement. Et l'on continue à parler de dictature malgré la Constitution que j'ai élaborée et à laquelle, naturellement, je suis le premier à me soumettre. D'ailleurs, le peuple a beaucoup de mal à concevoir un gouvernement qui ne soit pas personnel. »

* * *

Cette remarquable interview d'un des très rares hommes d'Etat à la hauteur des graves circonstances de l'heure mérite d'être méditée longuement par quiconque a le souci de l'avenir de la Belgique. Que de fois nous nous sommes surpris à rêver de grande politique belge menée par un chef bien de chez nous, en qui se reconnaîtraient Flamands et Wallons et qui hausserait toutes les questions belges sur le plan national. Finies les luttes partisans, les querelles linguistiques et raciques ! Résolue la question scolaire ! Tous les Belges patriotes, réunis dans une Union nationale qui, sous la conduite de notre Monarchie assistée d'un gouvernement national, poursuivrait la solution vraiment nationale des graves problèmes économiques et sociaux dont l'ensemble est appelé... la crise ! On y viendra peut-être...

Le point faible de la position de M. Salazar nous paraît être l'absence de garantie pour l'avenir. Que deviendra le Portugal le jour où son sauveur aura disparu ? Où est la clef de voûte qui maintiendra debout l'édifice ? Il manque encore au Portugal une restauration monarchique, la reconstitution d'un Royaume dont le chef héréditaire assure la stabilité. Le génie de Mussolini a conservé ce bienfait à l'Italie. Il est permis de penser qu'au Portugal, en Espagne et, sans doute aussi, en France, un redressement national ne sera vraiment achevé que par le retour à la Monarchie héréditaire, la forme traditionnelle de gouvernement dans ces vieux pays et aussi la forme la plus naturelle et la meilleure du gouvernement des hommes vivant en société.

Comment je vois la Suisse

L'origine de ces articles est une conférence à l'Université populaire de Zurich, le 24 juin de cette année : *Comment je vois la Suisse*. Auparavant, en automne 1934, la maison d'édition Vita-Nova Verlag avait publié, en traduction allemande, ma brochure sur la *Suisse et le problème de son existence*. Je ne veux pas jouer à l'incompris : c'est un rôle de raté, mais la liasse de comptes rendus que j'ai sur cet ouvrage m'a démontré que ma pensée n'avait pas encore été saisie.

Bref, je reviens à la charge, non pour polémiser, mais pour m'expliquer. Ce sera sans doute en vain. Mais j'éprouve le besoin de remonter à la naissance de mes idées, de dire ce qu'elles ont de personnel, de concret, de vécu, de montrer comment elles se sont formées, objectivées, à quelles conclusions elles ont abouti.

On me reprochera — je l'entends d'ici — ce caractère personnel. « Le moi est haïssable ». Il est vrai que Pascal hait le moi, lorsqu'il se fait, dit-il, « le centre de tout ». Mais ce moi-là, c'est l'individualisme qui est lui-même le principe, la philosophie du libéralisme et de la démocratie. Comme je n'ai cessé de combattre, au nom de la conception chrétienne de l'homme, l'individualisme et ses conséquences intellectuelles ou pratiques, j'échappe à la condamnation que Pascal a portée sur le moi. Cela me met la conscience en repos au moment où je vais avoir à parler de moi. Non d'un moi que se place au centre de tout, mais d'un moi qui s'ordonne en fonction d'un tout : je voudrais évoquer, décrire ce tout.

Une œuvre n'a de valeur que par son caractère personnel. Ce caractère personnel, on me l'a très souvent reproché. On m'a reproché d'être quatre fois minoritaire : comme Suisse romand, comme catholique, comme intellectuel et surtout comme aristocrate. On a vu, ou l'on a voulu voir, dans cette volonté très affirmée d'être ce que je suis, et de le montrer, je ne sais quel goût de l'ostentation, quelle vanité nobiliaire, quel snobisme. On verra, je l'espère, qu'il s'agit de tout autre chose.

Ceci dit, je ne crois pas qu'il y ait en Europe un pays qui s'ignore ou plutôt se méconnaît autant soi-même que la Suisse. Cela tient d'abord au fait que la Suisse est composée de pays et de peuples très différents et qui seront toujours les uns pour les autres un peu des mystères. Cela tient à cet autre fait que nos littératures, depuis un bon siècle, sauf de rares exceptions, se sont généralement bornées à présenter aux lecteurs la vie du paysan, du montagnard ou du petit bourgeois, et encore d'une manière psychologiquement très simplifiée, car nous n'avons pas beaucoup de curiosité sociale et psychologique, nous ne renouvelons pas beaucoup des thèmes. Mais il y a surtout ceci : l'action du régime démo-libéral et de son esprit. Cet esprit est plein d'idées fausses, il en déborde et il les répand. Il a composé sur la Suisse un dictionnaire des idées reçues, un recueil de bobards, comme on dirait en France, à quoi nous croyons avec la foi du charbonnier ou de l'armailli. Nous croyons, par exemple, dur comme fer, que la Suisse est la plus vieille démocratie du monde, qu'il y a un peuple suisse unifié, que nous sommes le prototype de la Société des Nations, et d'autres légendes dont je me suis efforcé

de faire justice. Nous posons en dogme que nous devons vivre simplement, c'est-à-dire sans distinctions ni élégance, avec de bonnes mœurs et de mauvaises manières. Nous avons instauré une égalité qui, pour être dans la loi et précisément parce qu'elle est dans la loi, n'est pas dans la vie et ne sera jamais dans la vie — tout au plus sera-t-elle appliquée à la vie comme une camisole de force — une égalité qui, pour parler le langage hitlérien, est déjà une *Gleichschaltung*, un nivellement. Or, une telle égalité ne fait qu'étendre une atmosphère de monotonie et d'ennui sur une plaine stérile; mais pouvez-vous concevoir la Suisse comme un pays de plaine? Enfin, pour achever de peindre la Suisse en gris uniforme au centre d'une Europe multicolore, à l'idée d'égalité nous avons joint celle de neutralité, dont les manifestations intellectuelles, esthétiques et morales sont la tendance à nous isoler de la vie et du monde, et à répondre « non » à tout, la manie de concilier les contraires, la coutume d'attribuer à toutes les idées la même valeur — c'est-à-dire aucune valeur — la peur même des idées, la crainte du personnel, le culte de la médiocrité et de l'insignifiant, enfin le goût du mauvais goût mal déguisé sous l'épithète de « populaire ». Ajoutez-y encore la méconnaissance du passé, l'injustice à l'égard du passé, la volonté de jouer en Europe le rôle du parent pauvre ou du pédagogue de mauvaise humeur. Ajoutez-y enfin la préoccupation exclusive des intérêts matériels et la phase de vulgarité que nous traversons, et vous voyez comment et pourquoi l'on aboutit à s'ignorer, à se méconnaître, à se rapetisser soi-même. C'est contre tout cela que je me suis efforcé d'être une perpétuelle et vivante protestation. Ce que j'appellerais mon aventure, et je vais vous la raconter :

LA SUISSE VUE D'UNE VIEILLE MAISON

Il y avait une fois, à Fribourg, une vieille maison. Dans cette vieille maison ne vivaient que de vieilles gens et un enfant. Ces vieilles gens étaient les derniers survivants de l'ancien régime. Ils boudaient le présent et ne regardaient que vers le passé. Dans cette demeure, il n'y avait donc pas de présent : rien qu'un passé et un avenir en tête à tête. Pratiquement, une génération manquait. Pratiquement, le temps s'était arrêté au *Sonderbund*. Le *Sonderbund* et, derrière lui, la Révolution française — la « Grande Révolution » — c'étaient, pour ces vieilles gens, des événements qui semblaient d'hier et d'avant-hier, des catastrophes que l'on avait dû subir, mais contre lesquelles on protestait en s'efforçant de vivre comme si rien d'essentiel n'était arrivé, avec l'espoir, avec l'attente d'un juste retour des choses : retour du Roi en France et du patriciat en Fribourg. La Suisse elle-même était quelque chose d'assez lointain que l'on respectait, que l'on aimait, sur quoi l'on s'appuyait; mais j'entends encore ma mère dire d'un parent : « Il a épousé une étrangère, une Soleuroise ! » Au petit enfant on montrait, dans la porte entre sa chambre et celle de sa mère, les traces de deux coups de feu qui avaient été tirés contre

son grand-père, d'une maison voisine, pendant que son grand-père écrivait, la fenêtre ouverte, à son bureau, lors de l'insurrection manquée du paysan Carrard, au mois de mars 1851 : on s'était gardé de repeindre ces traces et l'on conservait dans une boîte les projectiles, deux grosse balles toutes rondes. On montrait aussi à cet enfant le portrait de son trisaïeul qui avait commandé le régiment des gardes suisses, le 10 août 1792, et qui avait été sauvagement massacré en septembre, à la Conciergerie. Dans les lettres de ce trisaïeul on avait même découvert un ruban, d'un rose passé, que la reine Marie-Antoinette avait détaché de son beau col pour le lui donner, quelques semaines avant la révolution.

Entre ces traces du *Sonderbund* et ces souvenirs de la Révolution française se dressait une autre vision intermédiaire : celle de 1798, l'année terrible. Mais elle avait quelque chose de plus héroïque. Elle évoquait la résistance d'Aloys de Reding — *cujus nomen summa laus* — à Rothenturm et à la Schindeleggi, et la bataille de Neuenegg, quand les dragons bernois, en habit rouge, chargèrent les hussards français sur les galets de la Singine à sec. Trois cents hommes du régiment fribourgeois *Landesobrist*, chapeau relevé par une cocarde noir et bleu — surnommé le « brise-nuage » — habit brun tabac, veste et parements couleur de brique, avaient pris part à la bataille, au son des tambours et des fifres. Les tambours grondaient sourdement : « Nous serons battus ! », les fifres sifflaient gaiement : « Mais nous nous serons battus ! » Et la mère du petit enfant avait connu le dernier survivant de la bataille : un vieux chapelain, à longs cheveux blancs, qui avait seize ans en 1798 et qui avait été précisément l'un des tambours du *Landesobrist*. Quand on demandait à ce personnage historique ce qu'il avait fait pendant le combat, il répondait naïvement : « J'ai dormi à l'ombre de ma caisse... »

Mais, derrière le *Sonderbund*, derrière l'invasion de 1798, derrière la Révolution française, derrière ces ombres et ce sang, ces défaites et ces ruines, tout le passé s'étendait comme deux longues allées ensoleillées. L'une était celle de la vieille France, la France des Bourbons, servie fidèlement, servie glorieusement pendant près de trois siècles, depuis la retraite de Meaux, jusqu'au 10 août 1792 ; service illustré par tous ces portraits d'officiers en cuirasse et en perruque, toujours vivants et toujours magnifiques, dans la vieille demeure dont ils restaient les maîtres. L'autre allée était celle de la vieille Suisse, représentée par des portraits, plus anciens et plus noirs, de conseillers à rabat ou de bannerets barbus, la toque sur la tête et le poing sur la hanche. Et, cette vieille Suisse, elle ne restait pas enfermée dans la maison comme la vieille France : elle s'échappait par les fenêtres, elle se prolongeait par la ville, par la campagne ; elle montait dans l'espace jusqu'à la crête calcaire des Alpes ; elle montait, dans le temps, jusqu'à ces grandes batailles dont on m'avait fait le récit à la maison et dont on m'avait montré les images bien avant de m'obliger à retenir leurs dates à l'école : Marignan, Novare, Morat, Saint-Jacques, Sempach, le Morgarten.

Ainsi, rien d'abstrait, rien de vague n'est jamais entré dans mon sentiment national. La Suisse est demeurée pour moi une vision : elle n'a jamais été une idée. Chose vue, chose vécue, ensemble et complexe de sentiments naturels et d'images claires, elle m'est toujours apparue comme un grand spectacle se continuant à travers les siècles, comme une vie avec son heur et malheur, avec ses fortunes et ses accidents. Une histoire et une terre, et c'est tout, mais c'est assez. Ainsi j'ai toujours échappé à l'emprise du maître d'école. J'ai été élevé, instruit, éduqué par ma famille, ma maison, mes traditions, par les visions et par les objets : voilà ce qui m'a permis de rester moi-même. Jamais je n'ai éprouvé le besoin de justifier théoriquement mon patriotisme. Il m'était aussi naturel d'aimer mon pays que de respirer

son atmosphère. Je pourrais appliquer à cet amour ce que Montaigne écrit de son amitié pour Etienne de la Boétie : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : parce que c'était lui et parce que c'était moi. »

Si je tâche à préciser comment j'ai appris à comprendre la Suisse, j'aperçois que je l'ai toujours considérée en perspective. Je veux dire par là que je me suis toujours placé sur la terre natale pour regarder en arrière. Mais regarder en arrière, c'est acquérir le sentiment de la continuité historique, autre manière de rester dans le concret, dans la vie. Le présent est insaisissable et l'avenir imprévisible. Le passé seul est visible, saisissable ; le passé seul est réel. Mais la vision du passé vous apporte à la fois le sens de la durée et celui du changement. Et c'est tout le secret, toute la philosophie de l'histoire. Une telle philosophie, un tel secret, il m'a fallu des années d'étude et de travail pour les comprendre, mais je les ai eus dans les mains en naissant. La durée, je n'avais qu'à regarder autour de moi pour en prendre conscience : persistance d'une famille à travers les siècles ; persistance d'une cité, d'un village, d'une demeure à travers tous les changements et les destructions de l'histoire : voilà ce que je lisais dans les cadres des portraits ou sur les pierres. Quant aux changements, aux destructions, trop de témoignages, de récits, de souvenirs m'avaient appris combien ils pouvaient être douloureux pour que je ne me sentisse point touché par eux, jusqu'à m'en estimer la victime : restait à me convaincre qu'ils sont inévitables. Ma mère avait une expression qu'elle répétait souvent et qui m'est restée dans la mémoire : « Nous avons traversé les temps, il faut traverser les temps, ce sont des temps à traverser », car il y avait des variantes. Je n'ai entendu cela que beaucoup plus tard. J'ai compris, d'abord, que les temps changeaient et que ce n'était pas toujours en bien, et que, d'ailleurs, en bien et en mal, lorsque les temps changeaient, c'était sur des ruines. J'ai compris ensuite qu'il y avait des forces capables de résister aux temps, capables de traverser les temps, que ces forces venaient du passé le plus lointain, et que seules elles assuraient la continuité d'une famille, d'une cité, d'une patrie. Et je suis allé à leur recherche.

Ce que j'ai découvert est en contradiction absolue avec les idées habituelles, avec les notions que l'on enseigne dans nos écoles. Ce qu'on enseigne dans nos écoles, c'est à peu près ceci : la Suisse était destinée providentiellement — même pour ceux qui ne croient pas en Dieu — à devenir une démocratie, la démocratie modèle, le prototype de la Société des Nations, ou du moins d'une Europe réconciliée avec elle-même. C'est le vers de Victor Hugo, ce grand visuel qui a dit tant de bêtises, lorsqu'il a voulu penser :

La Suisse, dans l'histoire, aura le dernier mot.

Le « miracle suisse » s'est produit en 1848. Cette année sainte a vu s'accomplir ce qui était en préparation, se produire ce qui était annoncé par les prophéties, se réaliser ce qui n'existait qu'en figures et symboles. En 1848, nous sommes entrés dans le Nouveau Testament, l'Ancien étant tout ce qui précède cette date. Désormais, en possession de la vérité politique, de la vérité nationale, de la vérité tout court, nous avons atteint l'idéal : il ne nous reste qu'à nous y maintenir en perfectionnant les détails et en adaptant les formes aux circonstances nouvelles.

Je n'ai jamais pu partager cette foi. J'ai fait des essais loyaux pour m'y convertir. Ces essais, je me les suis toujours reprochés, car j'ai toujours senti qu'ils n'étaient pas sincères et qu'à y persister ce serait peut-être pour moi le moyen d'arriver un jour au Conseil national, mais ce serait une trahison envers moi-

même. J'ai d'ailleurs appris que l'histoire de la Suisse est tout autre et que nous lui avons substitué des mythes.

Mais, pour me faire comprendre, je dois changer de place, sortir de ma vieille maison.

LA SUISSE VUE D'UN PETIT VILLAGE

Décidément, cette vieille demeure était trop sombre, elle sentait le renfermé. Car, moi aussi, j'ai éprouvé le besoin de réagir contre le milieu. Le milieu se murait contre la vie. La maison était dans la cité, mais elle était aussi contre la cité. Elle était un petit centre, bien fermé, d'opposition par l'abstention. A Fribourg nous faisons figure d'« émigrés de l'intérieur ». Mais à Cressier, en pleine campagne, nous nous retrouvons du peuple et de la terre.

A Fribourg c'était surtout le culte de la famille que l'on avait développé en moi, un culte domestique des ancêtres qui, lorsque j'y pense maintenant, n'était pas sans analogie avec celui dont les Chinois font la base de toute leur civilisation. Mais ce culte avait quelque chose de négatif et de mélancolique. Il était une défense contre un régime hostile. Une défense de vaincus. Cette perpétuelle tristesse et cette perpétuelle angoisse dont je n'ai jamais réussi à me débarrasser, ce *sunt lacrymaerum* et ce besoin de vivre avec les morts qui sont au fond de tout ce que j'ai écrit sur la Suisse, cette fidélité aux causes perdues, ce non-conformisme et ce besoin de me séparer de la masse, de m'abriter derrière une zone d'isolement contre tout ce qui pourrait porter atteinte à ma vie intime, c'est de la ville qu'ils viennent, de mes années de collège, lorsque mes camarades et parfois mes maîtres se plaisaient à me brimer parce que j'étais noble. Mais ce qu'il y avait, ce qu'il y a encore, pour le répéter, de négatif et d'opposant dans cette attitude, se transformait en une adhésion positive dès le jour, l'heure, la minute où je me retrouvais à la campagne.

A la campagne, dans ce petit village de trois cent cinquante habitants, dans ce petit château blanc qui a le même toit que celui des fermes voisines, je me sentais de la même race, de la même glaise que les paysans. D'une race un peu plus raffinée, d'une glaise un peu mieux modelée, mais, dedans, un esprit identique. C'est un esprit réaliste, au contact duquel je me suis dépouillé très vite de tout romantisme, de toute sentimentalité. Car la vie, les travaux des paysans leur apprennent que rien ne se fait sans le temps, ni avant le temps. Les hommes peuvent tout sur la terre, sauf contre les saisons; ils peuvent faire la guerre, ou désarmer, perdre leur temps en bavardages internationaux ou établir des dictatures, ils peuvent être libéraux ou communistes : ils seront toujours impuissants contre la pluie ou le vent, l'orage ou la grêle. La véritable opposition, elle est dans la nature et dans la vie, elle est dans la résistance du temps et des choses à la hâte et aux improvisations des hommes. Si l'on veut vivre, il faut commencer par se rendre homogène à la vie. Et, si l'on veut travailler d'une manière féconde et durable, il faut compter d'après des grandeurs données, prendre l'œuvre par le commencement, se rattacher à l'origine, procéder selon l'expérience, ne pas déranger l'ordre établi lentement par la nature et par l'histoire. Et voilà les vérités premières que les paysans de mon village m'ont enseignées.

On nous rebat les oreilles d'esprit social et de solidarité humaine. Ces formules généreuses, à force d'être répétées, ont fini par se vider de leur sens. Qu'est-ce que l'homme et qu'est-ce qu'une société? Voilà sur quoi il faudrait s'entendre. Il n'y a d'hommes, par conséquent de société, que tant que l'homme et le groupe dont il fait partie demeurent fidèles à leur raison d'être,

c'est-à-dire à ce qui leur a conféré l'être. Or, je dois mon être d'abord à ma famille, à ce père et à cette mère qui m'ont conçu, donné un nom, relié à une chaîne d'ancêtres; puis à la patrie qui est le prolongement de ma famille, la patrie sans laquelle mon être n'aurait point la qualité, l'individualité qu'il a, sans laquelle je ne parlerais point le langage que je parle avec l'accent que j'ai, sans laquelle je serais sans mœurs et sans culture, sans laquelle enfin je serais sans histoire, sans un passé qui ajoute des ancêtres aux miens ou qui m'en attribue par adoption, qui m'assure une part d'héroïsme et de gloire, même je n'en ai point par les miens, ni n'en aurai jamais par moi-même; enfin, je dois mon être à Dieu qui m'a tiré du néant avec tous les autres êtres et toutes les autres choses. Je vous expose ici la conception catholique, la doctrine catholique. C'est la conception, la doctrine de mon village. Elle a cette simplicité que les enfants comprennent et cette profondeur qui satisfait pleinement l'intelligence du savant. Elle établit l'esprit social et la solidarité humaine — selon un ordre dont l'image est celle des cercles concentriques — dans la religion, c'est-à-dire dans ce qui relie, dans ce qui maintient et dans ce qui continue. Un Dieu au-dessus de soi et une terre sous ses pieds; les âmes des morts autour de ce Dieu et leurs ossements dans cette terre, « mère et nourrice commune, dit magnifiquement Bossuet, qui nous a portés étant vivants et nous recevra dans son sein lorsque nous serons morts ».

C'est le spiritualisme de mon village. Spiritualisme catholique édifié sur le réalisme paysan pour le porter au-dessus de la terre et des toits, comme le clocher, en forme de bulbe, de notre église porte son coq doré dans l'azur. Car mon village ne se réunit dans notre église pour la prière du soir qu'après avoir pratiqué toute la journée cette soumission au réel dont saint Thomas d'Aquin fait la base de la sagesse. Cet esprit social et cette solidarité humaine que je n'avais jamais pu ressentir à la ville, je les retrouvais donc instantanément toutes les fois que je rentrais dans ma maison des champs, toutes les fois que j'étais réveillé de bon matin par le marteau de mon voisin le forgeron et les cloches de la messe, tandis que, par les fentes du volet, le soleil glissait sur le parquet de ma chambre. L'obstacle était enlevé, qui empêchait cette solidarité de s'établir, cet esprit de s'exercer : la politique, le régime. Lorsque j'y réfléchis maintenant, je constate, en effet, que le régime, le système n'était à son origine qu'une rupture dans la continuité. Continuité à la fois historique et naturelle de la vie humaine. De quels principes, en effet, est-il parti? Du principe libéral, c'est-à-dire individualiste. C'est l'individu seul, autonome, égal d'ailleurs à tous les autres individus, et qui s'est entendu avec la puissance politique, avec l'Etat, pour supprimer les autorités sociales, les hiérarchies, les inégalités, tout ce qui le séparait de l'Etat, tout ce qui aussi le protégeait contre l'Etat comme autant d'intermédiaires et d'amortisseurs. Mais ce système, en groupant des individus égaux d'après des opinions identiques, en remplaçant les corps par les partis et les autorités par les fonctions, devait aboutir nécessairement à la loi du nombre, c'est-à-dire à l'absorption de l'individu dans la masse. Or, la masse, pratiquement, c'est l'omnipotence de l'Etat anonyme et bureaucratique, de l'Etat dont la puissance est partout, la responsabilité nulle part. Et c'était cela que j'avais commencé de sentir avant de le comprendre, c'était cela qui me répugnait et qui me révoltait. Je me sentais comme une plante dont on a coupé les racines, mais à la campagne je me remettais sur mes racines.

En me remettant sur mes racines, j'avais le sentiment que de nouveau j'appartenais au peuple, à ce peuple dont une fiction légale tendait à me séparer. Et ce mot *peuple* reprenait sa signification humaine. Non plus l'ensemble des démocraties opposant leur ostracisme à un pauvre petit aristocrate sans autre défense

que lui-même, non plus un prolétariat contre une bourgeoisie — et rien ne m'offensait plus que d'être traité de bourgeois quand je me sentais tout le contraire — non plus la masse des électeurs, non plus même la génération présente. Mais un grand ensemble historique, une chaîne de générations à travers le temps et l'espace, une chaîne toute traversée d'une énergie émise aux origines même de notre humanité, une chaîne tendue à travers le changeant, le relatif, le passager, tendue à travers l'histoire, vers une direction dont on peut l'écarter momentanément, mais où elle vient se replacer toujours, parce qu'elle est assignée par Dieu. Et je sentais la vérité profonde, humaine qu'il y a dans cette parole d'Auguste Comte, lequel n'a jamais passé, que je sache, pour un réactionnaire : « L'humanité est composée de plus de morts que de vivants. »

Auguste Comte ajoute : « Les vivants seront de plus en plus gouvernés par les morts. » L'histoire se venge toujours cruellement sur ceux qui la renient ou veulent agir contre elle, sinon sur eux, du moins sur leurs descendants. Mais, dans mon village, il n'y avait jamais eu de révolte contre le passé. Les paysans ont toujours la même foi que leurs pères, ils travaillent comme eux la même terre, ils obéissent comme eux aux lois naturelles et divines entre lesquelles les hommes seront toujours pris. Ce tout petit village groupe ses soixante-dix feux autour de son église. L'église se dresse au milieu du cimetière : les vivants près des morts et les morts près de Dieu. Il devient ainsi un grand peuple dans sa permanence. Ni la qualité de la terre, ni le paysage n'ont changé. Ni le nom du village dont l'étymologie est celle du Gallo-Romain qui s'établit le premier sur cette terre et qui survit toujours dans ce nom : Cressier, Criscius. Ce qui a changé, ce sont les régimes, la politique. Ce petit village a traversé bien des politiques, bien des régimes. Il se trouva dans l'empire romain et dans l'empire carolingien; il appartient au premier royaume de Bourgogne, puis au second; il fut aux Zähringen, aux Kibourg, aux Habsbourg, à la Savoie; il devint sujet de la ville de Fribourg, il entra avec elle dans la Suisse. Il a connu la guerre : la bataille de Morat l'a touché par une de ses ailes. Il a connu deux fois l'invasion étrangère : en 1798, il a vu passer les armées du Directoire; en 1814, celles des Alliés. Il a connu deux fois aussi la guerre civile : en 1802, les fédéralistes se sont rassemblés sur ses champs pour porter le dernier coup aux unitaires; en 1847, les Bernois du général Dufour l'ont occupé et n'y ont point laissé un bon souvenir. Mais il a persisté dans son être propre avec la plupart de ses vieilles familles. J'ai donc tout de suite vu en lui une de ces cellules locales qui font la solidité d'un tissu national, non parce qu'elles sont composées d'électeurs, mais parce qu'elles sont formées de familles; non parce qu'elles ont un statut légal, mais parce qu'elles ont une existence historique; non parce qu'elles obéissent à une constitution écrite, mais parce qu'elles sont restées fidèles à une constitution naturelle.

Comte GONZAGUE DE REYNOLD.
Professeur aux Universités de Berne et de Fribourg
Membre suisse à la Commission de Coopération
intellectuelle à la S. D. N.

(A suivre.)

CATHOLIQUES BELGES
abonnez-vous à
La revue catholique
des idées et des faits

La situation de l'Angleterre

Quand une situation est grave, le plus urgent est de se rendre un compte exact de la réalité, d'oser la regarder en face, puis de chercher par quels moyens on peut se défendre contre le danger que la situation comporte.

L'Angleterre se trouve aujourd'hui devant une situation grave : elle a de grandes possessions, mais ne dispose plus de moyens suffisants pour les défendre contre certaines attaques. De pareilles attaques sont déclenchées déjà et, sans doute, continueront-elles. Désormais les Anglais auront à en connaître et à y faire face.

Considérez la succession d'événements que voici :

1° La première révolte irlandaise pendant la guerre. Elle fut suivie d'exécutions dont le commentaire officiel disait que « dorénavant il n'y aurait plus de révolte en Irlande ».

2° L'échec de Chanak. L'Angleterre acquerrait Constantinople à la suite de la guerre. Ceux qui dirigeaient alors la politique anglaise se fiaient à la Grèce pour se battre au profit de l'Angleterre. Ils s'y fiaient malgré l'avertissement des deux plus grands soldats de leur propre armée et de ses alliés : Foch et Wilson. Un télégramme extravagant appelant au secours fut adressé aux Dominions. Les Dominions refusèrent l'aide demandée et Constantinople fut perdue.

3° Seconde révolte irlandaise. Il fut annoncé officiellement que l'Angleterre ne négocierait pas avec les rebelles avant que le dernier fusil n'eût été arraché de leurs mains. Et au lendemain de cette forfanterie de dimension, le gouvernement négocia et capitula.

4° La politique de dévolution aux Indes, c'est-à-dire l'abandon d'une partie de la fonction gouvernementale et des émoluments qui y sont attachés. Politique peut-être nécessaire, mais diminution de puissance et de richesse.

5° La capitulation devant la menace navale agitée par Berlin cet été. A ce moment-là, le plus déplorable échec, et de loin, que nous ayons souffert. Sa répercussion à l'étranger fut immense. Il fut considéré comme la preuve que l'Angleterre était incapable d'affronter un défi porté délibérément par une nation puissante.

6° Depuis lors il y eut pire encore; il y eut ce que l'Angleterre a souffert de plus pénible jusqu'à présent : la rebuffade italienne.

Ce qu'elle représente aux yeux du spectateur neutre se comprend le mieux en rappelant les diverses phases de l'affaire.

* * *

La première phase fut l'acceptation joyeuse des projets italiens. La suivante fut une vitupération insensée de l'Italie et des Italiens, allant à des excès inconnus jusqu'à présent. La troisième fut celle des menaces, dont celle de fermer le canal de Suez, celle de boycotter le commerce italien, etc. Parallèlement se développa une menace à la France, la menace, si celle-ci ne s'unissait pas à l'Angleterre pour attaquer l'Italie, d'agir contre elle sur le Continent. La phase suivante fut un retournement soudain de toute l'attitude officielle anglaise — la presse suivant évidemment. L'Italie était maintenant louée et on lui offrait

toutes les concessions possibles en Abyssinie, si seulement elle renonçait à dominer entièrement ce pays.

Que si cette dernière offre eût été faite au début de l'affaire, elle eût certainement été acceptée. Venant après des semaines d'insultes effrénées et de menaces violentes, que l'Angleterre était d'ailleurs incapable d'exécuter, l'offre échoua. Elle ne rapporta qu'un refus dédaigneux.

Puis vint la dernière phase, notre écroulement soudain... Il fut ordonné à la presse anglaise de se taire et le gouvernement décida de ne faire ni de ne dire « rien de provocant ».

Voilà où nous en sommes en cette fin d'août, avant Genève. Personne ne sait ce qui arrivera demain, et moins que personne ceux qui ont conduit l'Angleterre à travers ces humiliations embarrassantes et croissantes.

Il faudrait être fou pour ne pas se rendre compte, après tout cela, de la gravité de l'actuelle position de l'Angleterre.

* * *

Analysons maintenant la nature des possessions anglaises que nos futurs adversaires, quels qu'ils soient, commenceront par ronger pour finir par les mordre.

Ces possessions sont de deux sortes : indirectes et directes. Les indirectes sont les nations indépendantes appelées, non sans ambiguïté : « Dominions ». Ceux-ci sont liés à l'Angleterre par des liens moraux plus ou moins solides. Lien le plus fort avec la population d'origine anglaise en Australasie; lien le plus faible, ou même absence de lien, avec la population d'origine irlandaise répandue partout; lien purement opportuniste avec les populations d'origine française ou américaine au Canada, ou d'origine hollandaise ou boer en Afrique du Sud. A vrai dire, ce ne sont pas là des possessions, mais uniquement de précieuses sources de revenus pour le système bancaire anglais. Exemple : chaque homme, femme ou enfant, en Australie, paie à l'Angleterre, par an, une moyenne de 5 livres sterling, uniquement comme intérêts d'emprunts, et sans parler d'autres formes de paiement.

La source du revenu anglais n'est pas inépuisable. L'usure croissante sur le crédit bancaire anglais est payée par un nouveau crédit bancaire : un tel processus n'est pas illimité.

Les possessions indirectes (si on peut les appeler des possessions) constituent également une possibilité de recrutement qui se révéla de grande valeur dans le passé et qui pourrait l'être encore dans le futur, en cas d'exaspération particulière ou de danger commun.

Ces Dominions anglais sont sérieusement menacés de trois manières. Dans le cas de l'un d'entre eux, l'Australasie, la menace d'immigration forcée par les Asiatiques; dans le cas des autres, particulièrement de l'Afrique du Sud, la menace d'une perte de prestige par quelque nouvelle proclamation d'indépendance. Il y a quelque temps un Etat australien paraissait ne pouvoir plus payer les intérêts dus à notre système bancaire. La menace est passée et il est probable qu'elle ne renaîtra pas. Mais la menace d'immigration par des Asiatiques augmente. Les Dominions menacés ne peuvent la conjurer par leurs propres forces. La charge et le péril du conflit, s'il éclate, pèseront sur l'Angleterre.

Les autres possessions de l'Angleterre sont des possessions directes et elles se bornent pratiquement à une seule possession : le continent indien, les Indes. A cette possession principale — qui est d'une valeur incalculable, le fondement même de la puissance anglaise, politiquement aussi bien que financièrement — il faut ajouter les possessions qui assurent la communication avec l'Inde et l'Extrême-Orient : Gibraltar, Malte, Chypre, l'Egypte avec le canal de Suez, Aden, et les possessions à l'Est;

au delà de l'Inde, le détroit de Malacca avec le point capital de Singapour. Ici la menace est une attaque de (et par) l'Afghanistan par terre, du Japon par mer, et une attaque par l'une ou par les deux principales puissances méditerranéennes sur des points méditerranéens, *allant de pair avec cette menace préliminaire qui apparaît en ce moment, d'une grande puissance s'établissant sur les frontières du Soudan et à l'entrée de la mer Rouge.*

Telle étant la situation avec ses dangers obviés; telle étant la perspective d'un avenir immédiat : il reste à considérer les avantages et les désavantages pour l'Angleterre, dans le péril qu'il lui faut affronter. Nous y reviendrons.

HILAIRE BELLOC.

Or oyez tous une folie...

Comme suite à l'article du Dr Pierre Barbet, sur Fra Jacopone da Todi, que nous avons publié la semaine dernière, voici la laude, qui, avec la séquence « Cur mundus militat sub vana gloria » démontra que Jacopone était loin d'être fou et lui ouvrit les portes du cloître de Todi. La séquence disait : « Pourquoi le monde s'enrôle-t-il sous la bannière de la vaine gloire, dont si passagère est la félicité? — Sa puissance tombe comme le vase d'argile qu'on brise. — Plutôt qu'aux vains mensonges du monde, croyez aux lettres qu'on a tracées sur la glace. — Dites : Que sont devenus Salomon jadis fameux, et Samson le chef invincible, — et le bel Absalon et le très aimable Jonathas?... (Mais où sont les neiges d'antan?) — Que la gloire du monde est une courte fête! sa joie passe comme l'ombre de l'homme. — O pâture des vers, ô poignée de poussière! ô goutte de rosée, ô néant, pourquoi l'élever ainsi? (Nous retrouverons ce thème dans une de ses laudes.) — Tu ne sais si tu vivras demain : « Fais du bien, fais-en à tous les hommes aussi longtemps que tu le peux. — N'appelle jamais rien ce que tu peux perdre... — Songe à ce qui est en haut. Que ton cœur soit au ciel. Heureux qui sul mépriser le monde ». (Trad. Ozanam.)

Or, voyez si je n'ai pas eu raison de le traiter d'humoriste, la poésie todine, qui doit prouver son bon sens, débute par ces vers : « Ecoutez une folie, qui surgit à ma fantaisie! » Il ne flatte d'ailleurs pas ses futurs compagnons : « Me jeterai à corps perdu en troupe grossière et folle, folle d'une sainte démence. » Mais rien n'est plus sage que cette folie et les Mineurs y reconnurent celle de leur Père François (1).

Or oyez tous une folie,
Qui surgit en ma fantaisie :

Me vient le désir d'être mort,
Pour ce que j'ai vécu à tort;
Laisse le mondain réconfort,
Pour parcourir plus droite voie.

Ce monde est une escroquerie,
Où tous se prennent aux cheveux :
Qui sort vainqueur de la bagarre,
Est homme de grande gaillardise.

Qui du monde se fait acquêt
Fait un triste gain très infâme;
Quand au Christ en rendra raison,
Perdra toute sa marchandise.

(1) Rappelons que les poésies du Bienheureux Fra Jacopone, transcrites de l'ombrien, paraîtront prochainement chez Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Paris.

Nous verrons alors tout le gain,
Que chacun aura apporté
Par devant le grand tribunal
De notre céleste Messie.

Renouvelle toi, créature,
Qui a l'angélique nature;
Si restes en cette laideur,
Toujours seras enténébrée.

Ai escrimé jà tant d'années,
Pour fuir mondaines illusions,
Toujours trouve plus de misères,
Qui à l'enfer tout droit me mènent.

Si suis homme, le veux montrer,
Me veux moi-même renier,
Et de la Croix me veux charger,
Pour faire une grande folie.

Cette folie est ainsi faite :
Me jetterai à corps perdu
En troupe grossière et folle,
Folle d'une sainte démence.

Christ, tu connais tout mon dessein,
Que j'ai le monde en grand dédain,
Où je restais dans le désir,
De savoir bien philosophie,

De métaphysique savoir
Et de voir par théologie
Comment peut l'âme posséder
Dieu, par toutes les hiérarchies.

Scruter la Sainte Trinité,
Comment n'est qu'une Dèité,
Et comment fut nécessité
Pour Dieu de descendre en Marie.

Mais mon dessein n'est plus cela,
Car la mort se tient près de moi;
Qui dévie et peut aller droit,
Semble que mémoire ait perdu.

Science est chose très divine,
Creuset où le bon or s'affine :
Mais tant d'hommes a mis en ruine
Sophistique Théologie.

Or oyez que me suis pensé :
D'être fou de tous réputé,
Ignorant, sot et sans mémoire,
Homme plein de bizarrerie.

Je vous laisse les syllogismes,
Les insolubles, les sophismes,
Hippocrate et ses aphorismes,
Et l'art subtil de calculer.

A crier Socrate et Platon,
Vous laissez épuiser votre souffle,
Argumenter de tout côté,
Pour prouver une insanité.

Je vous laisse l'art délicat,
Qu'Aristote a mis dans ses œuvres
Et les platoniques doctrines,
Qui la plupart sont hérésie.

Un très pur et simple intellect
S'en va en haut du ciel tout net,
Monte à la divine vision,
Sans doute leur philosophie.

Je laisse les écrits antiques,
Qui jadis m'étaient tant amis,
Et de Tullius les rubriques,
Qui m'étaient telle mélodie.

« *Non sufficit ut sciamus,
Sed ut bonum peragamus :
Habitum conficiamus
Usu, arte et recta via.* »

Laisse mon père, mes parents,
Mes amis et moult connaissants;
Pourtant me sont des dards poignants
De dépouiller ainsi ma chair.

Laisse musique et chansonnettes,
Jolies dames et demoiselles,
Leurs mines, mortelles sagettes,
Et toute leur subtilité.

Pour vous prenez tous les florins,
Tous les ducats et les carlins,
Les nobles, les écus génois,
Et ainsi faite marchandise.

Laisse encor fortune menteuse
Travailler à ses bagatelles;
Quand plus à nous se montre belle,
Comme anguille glisse et s'en va.

Je laisse en grande confusion
Le monde et toute sa raison,
Avec ses fausses opinions,
Qui du souverain bien dévient.

Vous laissez dire mal de moi :
Ainsi disait, ainsi faisait.
Sale bête, corrige-toi.
Toi et ta vie fausse et perverse.

Dites, dites ce que vous plaît,
Car l'homme sage est qui se tait,
Monde adieu, monde fallacieux,
Suis pourtant hors de ton pouvoir.

O mon honneur, te recommande
A la rosse qui va brayant;
Indulgence de plus d'un an
A qui me dira vilénie!

Je possède pour capital
Que suis habitué au mal;
Intellect a vraiment royal
Qui s'entend à ma frénésie.

Je reconforte les esprits,
Qui de l'autre monde ont concepts,
Qu'ils vainquent les mondains préceptes,
Ne sont rien autre que mensonge,

L'Evangile seul je veux suivre,
Qui nous montre au ciel à monter;
Disposé suis à obéir.
A sa doctrine de piété.

O mon Seigneur plein de douceur,
Donne-moi la grâce de force,
Que souffrir puisse l'âpreté,
Que pourtant suivre je voudrais.

O mon Seigneur plein de pitié,
Et d'une bonté infinie,
Donne-moi pure humilité
Et du monde suprême oublié.

Daigne m'accorder ta clémence,
Chasteté et obéissance,
Force à me mettre en pénitence,
Sans jamais faire reculade.

Donne-moi en foi haute place,
De chasteté un ardent feu,
Que me consume en son beau jeu,
Sans jamais nulle hypocrisie.

Broie-moi et détruis-moi le cœur
En grande plainte liquéfié,
Tel que de tout geste mondain
Plus aucune mémoire n'aie.

Donne-moi de pleurer ta mort,
Que pour nous tu souffris si dure,
Pour nous vouloir ouvrir les portes
Qu'Adam nous avait refermées.

Permetts que je pleure et soupire
Sur ton long et âpre martyre,
Que je veuille même en mourir
Et garde tel enchantement.

Fais que je pleure mes péchés
En un chaos tous rassemblés,
Qui ont couvert de leurs souillures
Tous les recoins de ma conscience.

Accorde-moi, pour tout pécheur,
De pleurer beaucoup son erreur,
Toujours que je te prie, Seigneur,
De pardonner à sa folie.

Fais que je dise ce doux chant,
Qui par le ciel dans tous les coins
Résonne partout : Saint, Saint, Saint,
Le beau Fils de Dame Marie!

Fais que je marche sur tes traces,
Même si vais en divaguant,
Mon pauvre esprit impétueux
Rien autre que toi ne désire.

Pour avoir la vie veule la mort;
Que Dieu m'aide et me reconforte,
Qu'il me fasse constant et fort
En ce jour dont j'ai tant envie.

En âpre et grande religion
Je vais me soumettre à l'épreuve;
Si je suis airain ou laiton
Bientôt nous en aurons la preuve.

Je vais en tout m'annihiler,
Et d'une autre masse me faire,
Mon libre arbitre dépouiller
De toute volonté mauvaise.

Je m'en vais à grande bataille,
A grand effort, à grand travail;
O Christ, que ta force me vaille,
Que j'en sorte victorieux.

Je vais aller crier aux pieds
Du Christ : « *Miserere mei* » ;
Je clamerai : « Las moi, las moi ;
Donne aide à mon iniquité ! »

Je vais aimer d'amour la Croix,
Dont la chaleur déjà me brûle,
Et le prier, en humble voix,
Que, pour elle, fou je devienne.

Je vais prier le Crucifié,
Que me tire en haut d'ici-bas
Et qu'écoute avec attention
Ma rude et grossière harangue.

Vais faire l'âme contemplante
Et de ce monde triomphante,
Serai quiet et jubilant
En suavissime agonie.

Vais tenter si en Paradis
Peux entrer comme m'en avise,
Pour jouir des chants et des ris
De la céleste compagnie.

Seigneur, donne-moi de savoir
Et de faire ici ton vouloir;
Puis, que soit fait ton bon plaisir,
Que damné ou sauvé je sois!

FRA JACOPONE DA TODI.

En quelques lignes...

Jusqu'aux zygomatiques!

C'est la devise que les Quarante pourraient faire graver sur leurs jetons de présence. S'il faut en croire la dernière page du *Dictionnaire de l'Académie*, dont toutes les agences photographiques ont transmis aux journaux le fac-similé, les zygomatiques sont des os de la face. — « Serrez les zygomatiques! » conseille le professeur de chant à l'élève qui vient de terminer ses vocalises et qui entame le grand air de la *Tosca*. Le déterminant a absorbé le déterminé, pour parler comme les grammairiens; c'est-à-dire que cet adjectif en serre-file dans la liste alphabétique des mots de la langue française est employé comme substantif.

Maintenant que les Académiciens ont terminé leur tâche hebdomadaire, on se demande sans doute ce qu'ils vont entreprendre. Pardi! ils vont recommencer. Ils vont recommencer par la lettre A. Et, dans quelques dizaines d'années, un Marcel Aymé, secrétaire perpétuel de la docte compagnie du Pont-des-Arts, pourra dicter à la presse le communiqué qui saluera la nouvelle édition du *Dictionnaire* remis à neuf. Il est fort possible, d'ailleurs, que le mot *zut!* — lequel figure, comme il se doit, en dernière page — aura reçu une définition à la mode de 1960. N'avez-vous pas remarqué que les Immortels d'aujourd'hui ont mitigé l'explication des Immortels d'hier? *Zut!* était

du langage « très familier ». Un *deleatur* marginal enjoint au prote de laisser tomber le « très ». Et ce petit détail typographique en dit long sur l'évolution de la courtoisie. Même sous la Coupole, les belles manières sont en train de se perdre. M. René Doumic le traditionaliste n'y peut rien. Quand ses confrères en immortalité apprirent l'accueil plutôt frais que la critique et le public réservaient à la Grammaire d'Abel Hermant, ils lancèrent tous en chœur un « zut ! » si péremptoire qu'il a bien fallu accorder à l'interjection droit de bonne compagnie.

Mais que feront les prochains reviseurs quand ils arriveront à la lettre M?...

Foules dominicales

Le public en or pour tous les farceurs sur tréteaux! Et Dieu sait si les tréteaux regorgent de farceurs en ces temps de World's Fair!

Le dépaysement est la loi. Parce qu'ils spéculent sur l'exotisme dans le passé et sur l'exotisme dans l'espace, des Molenbeekois s'embarrassent d'un burnous et les Marolliennes jouent aux bayadères. Le théâtre algérien pourrait faire la parade en flamand. Mademoiselle Aïcha connaît sur l'ongle — sur l'ongle en deuil — le répertoire des poissonnières. Elle doit s'appeler, dans la coulisse de carton peint, Yanneke. Mais les campagnards de West-Flandre et les Framerisous en goguette sont sensibles aux paillettes du voile et aux sonorités du tambour. Ils veulent aussi que le spectacle se pimente de l'attrait du risque. Le vieux fakir dont la T. S. F. annonça qu'il avait succombé à la piqure d'un cobra mérite que ses coéquipiers se souviennent de lui à l'heure de la recette. La cobra meurtrier est, d'ailleurs, la plus inoffensive des bestioles. Et le grillage protecteur qui se dresse à l'avant-scène est plutôt fait pour empêcher le bon public de dévorer le méchant cobra.

Ce goût de l'exotisme sévit dans la gastronomie. Foin du gigot saignant et des légumes de Malines! Nous mangerons des « spécialités ». Ces « spécialités » vont des fromages au cumin et des pâtisseries javanaises au filet de renne et à l'aspic de foie qui n'ose pas dire son nom. Les promeneurs des souks se casseront les dents sur le sucre brûlé qui enrobe les cacahuètes; et les bons à la pistache donneront aux plus éclectiques des dégustateurs la sensation d'un Orient fade et doux.

Le chameau philosophe emporte au balancement de ses paniers suspendus les petits garçons chavirés. Mais pourquoi les Peaux-Rouges ont-ils donc confié le soin de leur réclame à un nègre du plus beau noir?...

Le sport et l'argent

Les championnats de football nous ramènent périodiquement les premières feuilles rousses et les contingents de *supporters*. Les Italiens ont trouvé un mot bien suggestif pour désigner ces enragés du dimanche qui vivent dans l'espoir du triomphe de leurs couleurs; ils les appellent des « *tifosi* » : ceux qui sont atteints de l'épidémie.

Les « *tifosi* » de Belgique sont légion. Pour un match de réouverture, plus de 20,000 spectateurs s'entassaient, dimanche, sur les gradins du parc Duden. Le cadre était pacifique : frondaisons au soleil, la pelouse d'un vert lénifiant. Ce qui n'empêcha pas les joueurs de se livrer, à la toute dernière seconde d'une partie sans douceur, à ces jeux de mains que l'on a bien raison d'appeler « jeux de vilains ».

Ainsi se vérifie, une fois de plus, l'observation d'expérience : que les sports, contrairement à la musique, n'adoucent pas les mœurs. Les passions, dans le stade, ont quelque chose de

discipliné; et c'est la beauté du jeu d'équipe. Elles ont aussi quelque chose de brutal; et c'est la rançon de la lutte pour l'amour du gain.

Autrefois (on veut dire : jusqu'à l'année dernière), ce gain ne présentait guère qu'une valeur symbolique. Les *footballers* présumés amateurs se disputaient une coupe, un titre de champions. La saison nouvelle consacre le principe du professionnalisme. Les joueurs sont payés. Non seulement ils reçoivent une rémunération régulière : tant par mois ou par match, mais on a eu la fâcheuse idée d'accorder aux exploits individuels une prime en espèces. C'est la négation du sport d'équipe. Dorénavant un joueur aura tout intérêt à se charger lui-même de faire le point, de marquer le but. Il courra sa chance. Autant dire qu'il n'obéira plus à cette loi d'abnégation qui le poussait à s'effacer devant le camarade mieux placé.

L'argent est mauvais conseiller. Les incidents de dimanche, qui ont éclaté sur le terrain de l'équipe championne, en présence d'un public accouru pour voir du *fair play*, semblent indiquer que le football, sport d'hiver, va devenir un prétexte à coups de pied sournois, à combinaisons louches. Il ne faut pas tenter ces garçons de vingt ans qui donnaient leur jeune ardeur, qui vont vendre leurs ficelles de métier.

Henri Barbusse

Il est mort en U. R. S. S. Les camarades ont pu lui faire de rouges funérailles. Curieux destin que celui d'un écrivain combattant qu'un livre de passion suffit à muer en maître à penser de l'Internationale!

Les premiers vers de Henri Barbusse — on l'a rappelé, ces jours-ci — avaient paru dans l'*Echo de Paris*. Ils avaient quelque chose de verlainien qui annonçait un poète des inquiétudes sentimentales. *Pleureuses* est un recueil de poèmes où l'on discerne à la fois l'influence de Rodenbach et ces fluides consonances qui donnent à la dernière décade du XIX^e siècle son air touchant, maladif et précieux. Deux romans (*Les Suppliants*, *L'Enfer*) n'avaient pas touché le grand public. Il convient de noter à ce propos que la génération d'avant-guerre se préoccupait moins que la nôtre de découvrir des talents nouveaux. On vivait sur un capital d'admiration solidement établies. Les « jeunes » se montraient discrets, parce qu'on leur montrait visage fermé.

La révélation de Barbusse fut aussi fulgurante que le titre de son fameux récit : *Le Feu*. Il ne faut pas être injuste pour ce grand livre tout plein d'injustice et de haine. Parmi les quelques romans — trois ou quatre — qui survivront d'une innombrable littérature de guerre, *Le Feu* garde tout son accent, sa rare puissance d'évocation. On a souvent rapproché Barbusse de Zola. C'est une erreur. Il y avait, chez Zola, un lyrique : le Victor Hugo de la prose. Barbusse est d'abord un « voyeur ». Le premier, le seul sans doute, il a photographié le spectacle horrible de la tranchée. Une littérature cocardière et de caf' conc' avait chanté les cuirassiers de Reichshoffen et les pantalons rouges de Bazeilles. Barbusse montrait l'éclatement des obus et les flaquas de sang sur le parapet. A-t-il exagéré? On ne le pense pas. Les mots sont sans doute impuissants à rendre l'horreur de la bataille. Mais ce « Journal d'une escouade » ne s'élève jamais sur le plan spirituel. On ne fait pas l'histoire du prolétariat, si l'on se contente de décrire l'agonie d'un mineur écrasé sous un bloc de houille, dans la veine.

Après..., après, ce fut l'exploitation à des fins politiques d'un grand talent digne d'une meilleure cause. Les volumes que signa Barbusse, clerc de gauche, n'ajouteront rien à sa gloire littéraire. Des jeunes filles, disent les journaux, les ont portés sur des coussins rouges dans le cortège des funérailles. C'est un

Un mauvais service à rendre à l'homme de lettres que d'accompagner sa dépouille au Panthéon, au Mausolée de la Place Rouge ou au siège du Club où les drapeaux, roulés sur leur hampe, sont une redoutable caution.

Kermesse au village

A l'heure de la grand'messe le village commence à se donner un air de fête. Tout autour de l'église des marchands de gorettes roses s'installent.

Dans les maisons les filles enlèvent de leurs cheveux le filet qui maintenait depuis la veille la « permanente » subie au bourg voisin. Monsieur le Curé prêchera contre la danse, les trop beaux atours et les beuveries. Sur leur banc, face à la chaire de vérité, la mercière et le patron de l'estaminet demeurent paisibles. Ils savent à quoi s'en tenir, qui sur la coquetterie des femmes, qui sur la soif des hommes.

Le bedeau s'en va d'un pas traînant tirer sur la corde de la grosse cloche. La foule s'égaille dans l'unique rue et se regroupe autour du tambourineur qui annonce les mariages et les objets perdus. Un lutteur jette un carreau de tapis sur le pavé, fait admirer la saillie de ses muscles et, avant d'accomplir des tours mirifiques, tend à la ronde sa sébile : prudence d'abord, force ensuite.

Et les carrousels, soudain, se mettent en marche sur un air chanté par Henry Garat. Les enfants aux cheveux décolorés par le soleil trépignent du désir d'entrer en musique dans le cercle sans fin d'un plaisir grisant. Pour 25 centimes (cinq tours pour un franc) on a le choix entre la bicyclette bleu pâle avec un guidon rose, le cygne qui forme une barquette de rêve ou la parfaite imitation de la charrette au lait. Les fauteuils volants sollicitent les plus audacieux et, au prix d'un délicieux petit mal de ventre, leur donnent le baptême de l'air.

Parce que l'oncle et la tante, les cousins et les cousines sont venus de loin, on a cuit des tartes presque aussi grandes que les roues que fait le charron. Pour laisser passer l'heure chaude de midi, on mange. Mais le sifflet de la marchande de crème à la glace fait apparaître sur le seuil des maisons tous les enfants accablés. C'est comme un signal. Des groupes se forment autour des baraques qui étalent pêle-mêle des nougats, des parasols chinois et des poupées de celluloid. Avec cinq sous Lavarède faisait le tour du monde : avec cinq sous les petits paysans font le tour des bonnes choses.

Quand les filles ont assez regardé les diadèmes et les peignes en strass, elles s'observent entre elles. Pourquoi Lieveke a-t-elle encore une nouvelle robe en crêpe de Chine? et Nie un chapeau qui n'est pas d'ici?... Leurs pieds s'énervent dans des souliers trop neufs. Danser, danser!... Justement un accordéon prélude et se décide à jouer une valse. Les jeunes hommes, cocarde à la boutonnière, se croient pour un jour des conquérants. L'orchestron, à son tour, déclenche tous les cuivres et toutes les audaces. Et les plus vieux, ceux qui le matin même ont exercé leur adresse au tir à l'arc, boivent, les uns parce qu'ils ont bien visé l'oiseau sur la perche, les autres parce qu'ils l'ont manqué. On danse des pas et des farandoles. On mange des frites et des croustillons. La bière coule à pleins bords. A la nuit, la kermesse du village appelle le fantôme et le crayon de Breughel. On tire un feu d'artifice. Et tous ces gens qui assistent chaque jour sans les voir aux jeux merveilleux de l'aurore et du soir sur les sapinières restent devant un pétard de quelques sous béats d'admiration.

Le goût du livre chez l'enfant

Il était nécessaire de se plaindre du livre de prix. Le livre de prix était exécration et choisi en dépit de tout goût littéraire.

L'inspecteur retraité, plus accrédité dans les couloirs du ministère de l'Instruction publique que dans les Lettres, faisait acheter en quantité ses ours affreusement léchés. Et nos fils, comme prix d'excellence, héritaient de quelque brequinade aussi sottement pensée que mal écrite.

Cette année, en maintes écoles, on a supprimé le livre, pour le remplacer par un diplôme ou par un jouet. L'erreur pédagogique est flagrante, et le mal plus grand qu'on ne croit. En fait de livres, l'enfant ne connaissait guère que le manuel scolaire et ce pseudo-ouvrage de délasserment qu'on accordait à son mérite au son de la *Brabançonne*. Ouvrage médiocre, c'est entendu! Mais au moins il avait une couverture rouge, la tranche dorée et d'impressionnantes illustrations. Il inspirait un tel respect qu'on le portait soigneusement enveloppé dans son plus beau mouchoir. C'était un symbole, une récompense lourde de sens, un souvenir glorieux et attendrissant. Un diplôme n'aura jamais une signification aussi profonde et pareillement éducative. « Ce n'est qu'un carré de papier! » diront les mères. Et l'on se souviendra de toutes celles qui firent tapage, voici quelques années, dans une ville du Borinage où des édiles peu avisés avaient remplacé les prix par un certificat et un voyage. Il fallut en revenir à la cérémonie traditionnelle en l'honneur de laquelle on sortait la plus belle robe et le nouveau chapeau, rendre aux écoliers les volumes rouges et les couronnes dorées.

Au reste, tout le monde est bien d'accord, les magisters les premiers, on l'espère, pour trouver qu'il faut donner aux enfants le goût et la vénération du livre. Existe-t-il occasion plus favorable que celle d'une imposante distribution de prix? Soyons-en persuadés, il n'est point trop de la fanfare et de la présence des autorités, des chants d'ensemble et de la belle robe de l'institutrice, de l'émotion des cancre et des espoirs des bons élèves pour rendre les honneurs à ce dispensateur de tant de dons et de tant de bonheurs : le livre.

Naïveté perdue

Partons, ô Jean Cocteau, à la recherche de la naïveté perdue. Elle n'est plus — nous en tombons d'accord? — le long de la mer où les pêcheurs, raccommodant leurs filets, regardent sans rire la mascarade des plages, où les filles de marins vont au cinéma quérir leurs rêves.

Ceux qui virent naître les sources où vont boire des malades qui ne peuvent plus guérir par la seule vertu des eaux, ont perdu la limpidité de leur cœur et oublié leurs simples chansons. La boîte en bois de Spa vient de la fabrique. L'artiste naïf qui sifflait en peignant, d'après nature, la bruyère rose et le sorbier a délaissé son pinceau pour la roulette du casino.

Parmi les paysans de la Fagne sauvage, il en est qui portent à présent des chemises Lacoste.

La biche pleurera bientôt dans le bois saccagé.

Et la naïveté pourtant se retrouve le jour où on avait cessé de croire qu'elle vivait encore. Il a suffi de se promener dans ce pays plat et blond, resté si simple. Dans les petits villages de Campine, la robe « bain de soleil » de la dame en villégiature est encore un scandale, les chiens ne s'appellent ni Rik, ni Rak, le facteur ne sert pas à grand'chose, les femmes vont aux champs avec un mouchoir de toile sur la tête et les pieds nus, les gamins sucent leurs doigts en vous regardant passer. Tout qui vous croiserez dans les sapinières, ou sur les anciennes voies romaines, vous dira bonjour, comme si vous étiez un frère, un parent, un ami. Vous serez accueilli dans les mesures qui ont des toits de chaume avec toute la cordialité du pauvre qui, travaillant sur un sol qui ne rend guère, porte en son cœur toutes les richesses de la pauvreté.

Des tas d'enfants, aux cheveux plus blonds que les épis chétifs qui sèchent en meule, des chats roux qui s'étirent, des jattes sur la table boiteuse, la vieille grand'mère en caraco, l'étable où mugit doucement une vache trop maigre, une chèvre qui ignore les gras pâturages; et puis ce labeur qui va de l'aube à la nuit, ce repos bref sur le matelas de bruyères sèches... Le jour on entend la chanson monotone du vent qui fait tourner le moulin, et le soir, dans le lointain, gémit un air d'accordéon...

Il ne faut point pleurer Eurydice.

Sur la foi d'un parfum fait de miel et de résine, je puis vous affirmer, ô frère de l'Ange Heurtebise, que la naïveté est encore de ce monde.

Cimetière de village

C'est un tout petit cimetière de village, accoté à l'église. Quand vient la fête de Notre-Dame-aux-Anges, on en fait trois fois le tour cependant que la Vierge portée par les congréganistes précède la procession. Les chantres entonnent le *Magnificat* et les villageois reprennent en chœur, comme pour prendre à témoin les morts des joies qui relient la terre au ciel.

On ne fait pas à ceux qui dorment là, sous le sable, de visites officielles et guindées. Ils restent tout proches des maisons où ils sont nés, où ils ont grandi, peiné. Les bruits familiers qui ont accompagné la chanson de leur vie entourent encore leurs tombes. Ils ne sont pas en dehors du chemin que suivent leurs fils ou leurs frères pour aller aux champs. Tout le long du jour on passe près d'eux en accordant avec leur présence douce et enveloppante les pensées quotidiennes.

Bienheureux ces morts qui ne connaissent ni les affluences, ni les voiles de crêpe, ni les pleurs lyriques, ni les lamentations criardes! Ils dorment si bien dans cette paix que ne trouble jamais le deuil mondain.

Leurs sépultures sont naïves et touchantes. De simples croix de bois surmontent les tertres qu'ornent des coquilles de moules recouvertes de papier d'argent.

Il y a beaucoup de tombes d'enfants dans ce cimetière humble et tranquille. Les vieilles gens, eux, sont doute déjà retournés à la terre pour reflleurir dans quelque fine bruyère de paradis.

« A mon bien-aimé petit ange. » Et comme on se recueille, on entend les bruits d'ailes.

Dante le Théologien

*Theologus Dantes
Nullius dogmatis expers
Quod joveat claro Philosophia sinu (1).*
GIOVANNI DEL VIRGILIO.

Les pages que l'on présente ici ne sont pas un travail de spécialiste en savoir dantesque. Nées presque fortuitement, ou, plus exactement provoquées par une simple cause occasionnelle, leur auteur voudrait, en peu de mots, en excuser, sinon en justifier la publication.

Des amis pleins d'autorité, avec une confiance exagérée, mais avec une bienveillance qui me touche, ont cherché à me persuader qu'il était séant qu'un frère prêcheur, studieux des doctrines et des institutions religieuses du Moyen âge, apportât quelque contribution à l'étude de celui qui a si bien glorifié

(1) « Dante le théologien, étranger à aucune des doctrines que la philosophie nourrit en son sein lumineux. »

le fondateur des Prêcheurs, les Prêcheurs eux-mêmes et plus particulièrement le plus illustre d'entre eux « *il buon Fra Tommaso d'Aquino* (1) ».

Sous cette pression amicale j'ai cru devoir accepter de reprendre plus profondément un contact que je n'avais jamais perdu tout à fait avec la *Divine Comédie*, qui, comme la métaphysique, est, elle aussi, une façon de « *gran mar de l'essere* (2) ». Je ne serais pas sincère si je n'avouais avoir été pris de quelque inquiétude au début de ma tentative. Il me semblait entendre, de temps à autre, la voix ironique de Dante, donnant congé à l'entrée du Paradis au plus grand nombre de ses lecteurs :

*O voi, che siete in piccioletta barca,...
Tornate a riveder li vostri liti;
Non vi mettele in pelago; chè, forse,
Perdendo me rimarreste smarriti* (3).

Heureusement, après ces paroles déconcertantes, Dante fait signe aux théologiens de le suivre (4). Sans être un professionnel de la théologie, je ne me sentais pas entièrement étranger en ce domaine, et s'il me restait encore quelque appréhension, je me rappelais que Dante, lui aussi, avait été bien apeuré au début de son voyage. Je pris le parti de me confier à lui, comme il s'était confié à Virgile :

Tu duca, tu signore, e tu maestro (5).

Et à sa suite :

Intra per lo cammino alto e silvestro (6).

Lorsque je commençai, il y a quelque cinquante-cinq ans, à lire la *Divine Comédie* avec des intentions curieuses et investigatrices, je fus frappé, comme tous les commençants et lecteurs d'occasion, du nombre extraordinaire de difficultés dont Dante a, intentionnellement, parsemé son œuvre; mais je fus plus particulièrement déçu par le manque de vues générales systématiques, capables d'orienter vers quelques-uns des points de vue fondamentaux, où le Poète s'était placé pour concevoir et exécuter son étonnant Poème. Je n'avais à ma disposition, il est vrai, que quelques rares moyens de fortune pour me guider; mais, aujourd'hui encore, je suis persuadé qu'il m'aurait été impossible alors de rien trouver qui m'eût donné pleine satisfaction, puisque, tout en ne perdant pas entièrement contact avec le monde des dantologues, je ne crois pas avoir rencontré ce que je désirais, il y a de cela si longtemps. Les beaux et nombreux travaux dantesques, qu'il s'agisse d'études d'ensemble, ou de recherches de détail, si riches d'érudition, d'ingéniosité et même de subtilité, ne me paraissent pas encore s'être franchement placés au point de vue central, d'où il faut considérer l'immense construction poétique pour en avoir la haute et ferme intelligence. On a presque épuisé Dante dans les domaines philologique, littéraire, historique et philosophique. On a aussi parlé de sa théologie. Cependant les vues systématiques d'ensemble ne me paraissent pas encore suffisamment dégagées, ni pleinement satisfaisantes.

Quand donc je me suis mis à relire la *Comédie* et quelques autres écrits d'Alighieri, avec le même ordre de préoccupations qui m'avait sollicité, lorsque je venais de dépasser ma vingtième

(1) *Parad.*, X-XIII; *Convivio*, IV, cap. xxx, 3. Nous suivons le texte critique de la Società Dantesca Italiana. *Le opere di Dante*. Firenze, 1921.

(2) « Le grand océan de l'être », *Parad.*, I, 113.

(3) « O vous qui êtes en petite barque... allez revoir vos rivages; ne prenez pas la mer; peut-être que me perdant, vous resteriez égarés », *Parad.*, II, 1-6.

(4) *Loc. cit.*, 10-14.

(5) « Toi guide, toi seigneur, et toi docteur », *Inf.*, II, 140.

(6) « J'entrai dans le chemin escarpé et sauvage », *loc. cit.*, 142.

année, il m'a semblé que le peu d'érudition acquise sur les choses du Moyen âge me fournissait quelques points de vue nouveaux dans l'intelligence des œuvres dantesques, ou tout au moins des idées plus précises que celles qui me paraissent régner chez certains dantologues. Depuis longtemps déjà j'étais persuadé que l'œuvre capitale de Dante doit être envisagée dans son objet essentiel, à la lumière de la théologie catholique et de la théologie de saint Thomas d'Aquin en particulier; mais je n'avais jamais entrepris une lecture attentive de Dante sous l'empire de cette idée, afin de la soumettre à l'épreuve d'un essai de justification (1); encore moins avais-je songé à pénétrer la nature de l'art et des procédés mis en œuvre dans la *Comédie*.

* * *

Ce projet, je n'oserais dire que je l'ai exécuté, même très imparfaitement. Cependant, au cours de mes lectures et de mes réflexions, quelques vues me sont apparues qui peuvent n'être pas inutiles. Ce que je présente ici à mes lecteurs n'a, si l'on veut, qu'une valeur de suggestion; mais de suggestions que je crois d'ordinaire sérieusement fondées. En tout cas, on verra pourquoi j'ai cru pouvoir donner en titre à cette étude les deux premiers mots de l'épithète que Giovanni del Virgilio avait écrite pour son correspondant et ami : « *Theologus Dantes* », le Théologien Dante.

Je ne cherche point ici à aborder quelques-uns de ces nombreux problèmes de détail qui ne cessent, malgré tant d'efforts accumulés, de solliciter la sagacité des dantologues (2). Je suis insuffisamment armé pour de pareilles tentatives. Si je touche, en passant, à l'une ou à l'autre de ces questions toujours discutées, ce sera exceptionnellement et parce qu'elles sont liées aux vues que j'expose. C'est avec d'autres préoccupations, je l'ai dit, que j'ai parcouru la *Comédie*, et je pourrais peut-être me servir de ce vers du Poète :

Dirò del' altre cose ch'io v'ho scorte (3).

Ce que j'ai cru retirer de la lecture du « *Poema Sacro* » et de plusieurs écrits de Dante, ce sont quelques vues générales systématiques qui pourraient aider, peut-être, à aborder l'étude de cette œuvre difficile et complexe qu'est la *Comédie* d'une façon moins décousue, moins fréquemment arbitraire et, en tout cas, plus synthétique. J'émetts aussi une théorie sur la cléricature de Dante qui me semble mieux éclairer sa vie et son œuvre et aider à une intelligence plus cohérente et plus systématique de l'une et de l'autre. Je ne crois pas que les dantologues se soient encore avisés d'une semblable théorie, et je serais tenté, sans y mettre aucune arrière-pensée ambitieuse, mais en cédant au plaisir de citer un de ces vers merveilleux du maître, de dire avec lui :

(1) Je ne m'étais occupé jadis de Dante que très transitoirement, à propos de la présence de Siger de Brabant au Paradis et de quelque question connexe, en écrivant une monographie de ce philosophe : *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIII^e siècle*, Fribourg (Suisse), 1899; 2^e édition, Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1908-1911, t. I, chap. XII, *Siger de Brabant, Thomas d'Aquin et Dante*.

(2) Il n'existe pas, en français, l'équivalent des grands commentaires italiens de l'œuvre de Dante. Le livre d'ALEXANDRE MASSERON, *Les Enigmes de la Divine Comédie*, Paris, 1922, Art Catholique, donne une juste idée de la complexité des problèmes que soulève son interprétation. HENRI HAUVETTE, *Dante, introduction à l'étude de la Divine Comédie*, Paris, Hachette, 1912; *Etudes sur la Divine Comédie*, Paris, Honoré Champion, 1922; MAURICE PALÉOLOGUE, *Dante, Essai sur son caractère et son génie*, 3^e édit., Paris Plon (s. d.); Pierre GAUTHIER, *Dante, Paris*, H. Laurens, 1908; présentent une introduction générale. Il n'existe pas de traductions complètes de l'œuvre d'Alighieri. On peut signaler comme traduction partielle : LAMENNAIS, *La Divine Comédie*, Paris, Marpon et Flammarion, 1883; BERTHIER, O. P., *Dante, La Divine Comédie*, Paris, Desclée et de Brouwer, 1921; A. PÉRATÉ, *La Divine Comédie de Dante Alighieri*, Paris, Art Catholique, 1923; OZANAM, « Le Purgatoire, » dans ses *Œuvres complètes*, Paris, Lecoffre, 1872, t. IX; comtesse HORACE DE CHOISEUL, *Le Paradis*, Paris, Hachette, 1915; à quoi l'on peut joindre l'excellente traduction de la *Vita Nova* par HENRY COCHIN, Paris, Honoré Champion, 1908.

(3) « Je parlerai des autres choses que j'y ai rencontrées », *Inf.*, I, 9.

L'acqua ch' io prendo già mai non si corse (1).

Au reste, il n'y a pas grand dommage de mettre à l'épreuve une hypothèse de plus, que j'estime personnellement être une vérité, alors qu'on a avancé tant d'idées extraordinaires, pour ne pas dire davantage, sur l'œuvre d'Alighieri. Dante est trop au-dessus de ses interprètes pour que sa gloire s'offusque de leurs défaillances involontaires.

Comment donc procéder pour présenter quelques notions systématiques sur la *Divine Comédie* ?

Une œuvre d'art doit être envisagée et entendue conformément à la pensée et aux intentions de celui qui l'a conçue et exécutée. Le principe, semble-t-il, ne peut guère souffrir de difficulté et il est d'application relativement facile dans la plupart des productions artistiques. Mais la *Comédie* dantesque est une œuvre exceptionnelle, et il semble presque impossible de trouver un point de vision unique, où puisse se placer l'observateur pour en saisir l'ensemble, les parties et les détails.

Ce qui crée la difficulté du problème c'est, tout d'abord, que la *Comédie* est une œuvre étendue et extrêmement complexe. Les 14,233 vers, que Dante a alignés pour réaliser son Poème, constituent, ou, tout au moins, supposent une connaissance encyclopédique du savoir et de l'ordre réel, tels qu'ils apparaissent à un esprit très averti du commencement du XIV^e siècle. La *Comédie* s'incorpore l'essentiel des sciences sacrées et des sciences profanes, et de ces dernières, tout ce qu'embrassent leurs grandes divisions, conformément à la classification aristotélico-thomiste : sciences spéculatives, sciences morales et arts; c'est-à-dire tout ce qui relève de la connaissance pure, du domaine de l'action et de la production. En outre, pour des raisons esthétiques ou systématiques, Dante disperse, éparpille plus ou moins les éléments d'une même question au cours de son œuvre, de sorte que, pour obtenir l'intégralité de son information ou de sa doctrine, il faut rapprocher des données complémentaires qu'il a intentionnellement disjointes, dans le dessein de conduire son lecteur par voie d'information progressive, afin de solliciter son attention et sa curiosité et provoquer la recherche. On serait parfois tenté de croire que l'intelligence de la *Comédie* requiert non seulement qu'on l'ait lue, relue et étudiée, mais encore qu'on la sache presque par cœur.

A ce premier ordre de difficultés vient s'ajouter le procédé ultra-systématique de Dante dans la construction de son Poème. Dante a poussé, on le verra, l'esprit de système au delà de l'in vraisemblable. Cet esprit règne partout, mais très habilement dissimulé, si bien que l'on peut passer près de ses applications sans s'en apercevoir, ni s'en douter. C'est dans la systématique de Dante que les critiques me paraissent avoir moins profondément pénétré, et peut-être quelques-unes des pages qui suivent pourront-elles fournir une contribution utile en cette question.

A ces difficultés croissantes vient s'en joindre une, d'un nouvel ordre et de nature plus abstruse encore. La *Comédie* est une œuvre hermétique. Dante enseigne. Il est, par excellence, un doctrinaire; mais c'est un professeur qui ne livre fréquemment sa pensée que sous des symboles qui dissimulent encore, par surcroît, des sens parfois multiples. La symbolique et la polysémie dantesques viennent donc compliquer, à leur tour, les éléments d'un problème en apparence déjà inextricable : l'intelligence exacte de la *Divine Comédie* (2).

(1) « L'eau où j'embarque jamais ne fut parcourue », *Par.*, II, 7.

(2) On pourrait signaler aussi que Dante est le plus grand mystificateur de l'histoire des lettres du monde. Mais il n'a trompé personne; il a laissé ses commentateurs se fourvoyer eux-mêmes. D'ordinaire on ne se représente pas Dante riant, ni même souriant, si ce n'est de mépris. Les sentiments que Dante veut inspirer à ses lecteurs, c'est l'horreur en Enfer, la pitié au Purgatoire, l'admiration et l'émotion du sublime au Paradis. Il est certain que Dante n'a pas voulu faire rire ses lecteurs, encore qu'il ait voulu quelquefois

J'ajouterai même, finalement, que le génie poétique de Dante contribue, d'une certaine manière, à nous détourner de l'intelligence profonde et exhaustive de son œuvre. Alighieri a œuvré sa matière avec une maîtrise incomparable. Il possède toutes les qualités éminentes qui font les grands poètes dans tous les genres et de tous les temps; mais il est encore unique dans l'art de la mise en scène. Le scénario de la *Comédie* nous saisit et nous éblouit. A lui seul il suffit à de nombreux lecteurs. Ce faisant, il nous conduit à oublier qu'il n'est pourtant que le dehors de choses plus importantes, du moins aux yeux et dans les intentions de l'auteur. C'est pourquoi il est des admirateurs du Poème, pareils à ces amateurs d'art qui contemplent dans les musées les vêtements somptueux de personnages disparus, sans se soucier de connaître ce qu'étaient les beautés, ou les puissances, qui furent ainsi magnifiées aux yeux du monde. Telles les splendeurs de la *Comédie*, qui semblent conspirer, pour beaucoup de lecteurs, contre sa pleine intelligence.

Malgré ces difficultés, on ne doit pas renoncer à retrouver toute la pensée. Dante n'a pas construit la *Comédie* sans idées systématiques très arrêtées. Tous ses interprètes compétents le reconnaissent, encore qu'un bon nombre négligent, pour une raison ou une autre, de faire de ce principe une application pratique continue. La question pour nous est donc celle de présenter, en un ordre logique satisfaisant, sinon exhaustif, ce que l'on peut appeler le point de vue de Dante et les principes de sa technique. Le poète semble avoir voulu, en cela, nous satisfaire lui-même dans sa lettre à Can Grande. Mais il me paraît que Dante n'a pas voulu nous y dévoiler toute l'étendue de sa méthode et de son procédé, sinon il faudrait reconnaître qu'il est bien inférieur à lui-même, selon qu'il est théoricien ou praticien. Heureusement, il s'est explicitement exprimé en plusieurs endroits de ses écrits et de façon qu'il ne subsiste ni ambiguïté, ni incertitude. C'est là que nous le retrouverons.

* * *

Etant donné les difficultés inhérentes à l'intelligence et à l'interprétation de la *Comédie*, comment peut-on procéder dans l'étude fondamentale de l'œuvre? Il me semble qu'un des moyens les plus simples et les plus efficaces serait d'adopter la méthode courante, au temps de Dante, pour l'exposition d'un texte scolaire, tel qu'il se pratiquait dans les universités. Les maîtres, fréquemment, qu'il s'agit d'un livre de la Bible ou d'un auteur profane, l'abordaient par les quatre causes. Cette théorie aristotélicienne était familière aux lettrés, et Dante en use lui-même en l'appliquant à la création du monde par Dieu et en finissant sur une remarque intéressante que nous retrouverons plus loin (1). Il est d'ailleurs on ne peut plus explicite dans le *Convivio* (2).

Saint Thomas d'Aquin a plusieurs fois procédé ainsi dans ses commentaires scripturaires. Dans son interprétation inachevée sur les Psaumes que Dante me semble avoir connue, à raison de plusieurs textes dont nous citerons quelques-uns dans la suite, Thomas se résume ainsi : « La matière de cet ouvrage est mani-

les amuser pour que son art fût complet. Mais lui, n'a-t-il pas ri, n'a-t-il pas souri, et souvent en écrivant la *Comédie* et la *Vita Nuova*? J'en suis perdu. L'art de Dante par un de ses éléments fondamentaux, le symbolisme, est un art de mystificateur. Il fournit à chaque instant et intentionnellement l'occasion d'égarer le lecteur. Avec Dante nous marchons continuellement, dans la partie symbolique, sur des chausse-trapes, et le poète narquois y voit chopper, presque à chaque pas, ses lecteurs et ses commentateurs les plus passionnés.

Quel cas étrange que celui de Dante! Un auteur qu'on s'acharne à lire et à creuser et qu'on n'arrive pas à comprendre.

(1) *Par.*, I, 103-129.

(2) E se ben si guarda, questa diffinitione tutte e quattro le cagioni, cioè materiale, formale, efficiente e finale, comprende. IV, cap. XX, 10.

feste : c'est toute l'œuvre du Seigneur. Le *mode* [ou la *forme*] est dépréciatif au laudatif. La *fin* est de nous élever et unir au Saint et au Très-Haut. *L'auteur* est l'Esprit-Saint lui-même qui nous fait cette révélation (1). »

Les quatre causes destinées à analyser dans son intégrité un objet naturel, ou une œuvre d'art, sont liées très étroitement les unes aux autres et l'on ne peut pour ainsi dire traiter de l'une sans connaître déjà les autres, ou, si l'on veut, sans avoir déjà une vue au moins sommaire de l'ensemble; mais cette première connaissance étant donnée, le procédé par les quatre causes répartit logiquement la distribution des éléments constitutifs du sujet à étudier.

D'autre part, l'ordre à donner aux quatre causes peut varier, suivant la nature de l'œuvre à disséquer. Il y a là une question de logique pratique, ou de commodité, à consulter. Dans le cas présent nous inverserons l'ordre signalé par Thomas d'Aquin. Les causes se groupent naturellement deux par deux. D'un côté et tout d'abord, l'auteur (I) et le dessein (II) qu'il a poursuivi : c'est la cause efficiente et la cause finale; de l'autre, l'œuvre elle-même, qui se répartit entre sa forme (III) et sa matière (IV) : soit le procédé poétique de Dante dans la *Comédie* et le contenu du poème, qui est d'ordre théologique (2).

P. MANDONNET, O. P.,

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

L'Eglise et son Gouvernement

Comment fonctionnent les grands départements ministériels.

1^o LE MINISTÈRE DU CULTE RELIGIEUX

Sous cette rubrique, nous allons grouper les trois Congrégations du Saint-Office, des Sacrements et des Rites. Il y aura lieu d'y joindre, en outre, la Commission pontificale pour les Etudes bibliques.

Nous nous excusons de cette appellation, adoptée pour raison de symétrie et de commodité dans les classifications. Mais l'analogie avec les gouvernements temporels (même avec ceux qui ont un *Ministère des Cultes*) est ici beaucoup moins expressive qu'elle ne le sera plus loin pour les Ministères de l'Intérieur, de l'Instruction publique, de la Justice, des Colonies et surtout des Affaires étrangères. Néanmoins, l'idée de gestion des affaires générales du Culte catholique fournit une certaine similitude et autorise un certain parallélisme.

La *Congrégation du Saint-Office* est la première en dignité dans l'Eglise, car elle a pour mission distincte d'exercer sa vigilance sur la conservation de la foi. Elle n'a pas seulement, comme les autres, une compétence *disciplinaire*, pour le gouvernement

(1) *Palet ergo materia hujus operis, quia de omni opere Domini. Modus [seu forma], quia deprecativus et laudativus. Finis, quia ut elevati conjungamur Excelso et Sancto. Auctor, quia ipse Spiritus sanctus hoc revelans. (Prooemium.)*

(2) Pages extraites d'un volume à paraître, sous le titre de cet article chez Desclée, De Brouwer et C^{ie}, à Paris, et que l'éminent spécialiste des études médiévales a conçu comme une « Introduction à l'intelligence de la vie, des œuvres et de l'art de Dante Alighieri ».

spirituel, mais encore une compétence *doctrinale*, pour la défense de l'orthodoxie contre les erreurs théologiques et les opinions téméraires en matière de foi ou de mœurs.

Le Saint-Office jugera donc les causes qui lui seront déferées dans ce domaine et qui sont prévues par le Code de Droit canonique. Il pourra aussi promulguer des décrets ou donner des réponses publiques ayant une portée générale sur le caractère de sécurité ou de témérité doctrinale que l'on doit reconnaître, selon les obligations de la prudence chrétienne, à une opinion qui touche au dogme catholique et qui soit objet de controverse dans la sainte Eglise de Dieu.

L'approbation pontificale donnée à un décret du Saint-Office *in forma communi*, dans les termes généraux où sont habituellement approuvés tous les actes des autres Congrégations romaines, laisse au décret lui-même le caractère d'acte de la Congrégation et non pas d'acte pontifical. Mais l'approbation du Pape conférée *in forma specifica*, par une déclaration explicite et distincte telle que celle-ci : *De Notre science certaine et de Notre Autorité apostolique*, a pour effet de convertir le décret du Saint-Office en un décret du Souverain Pontife en personne, et, par conséquent, d'une autorité beaucoup plus haute encore. Nous sommes pourtant loin de dire que ce décret doctrinal ou disciplinaire du Pape ait, même alors, le caractère d'une définition dogmatique.

C'est ici le lieu de faire mention de la Commission pontificale pour les Etudes bibliques, parce qu'elle possède, outre ses diverses autres compétences distinctives, le privilège exceptionnel de donner des réponses ou des décrets en matière de solution des problèmes concernant l'autorité ou l'interprétation des Livres sacrés. Il y a exacte assimilation entre la valeur obligatoire de pareilles décisions de la Commission biblique et celle des décrets doctrinaux du Saint-Office. Même approuvées simplement en la forme commune, les réponses dont nous parlons auront pour effet d'astreindre le croyant à un jugement moral de prudence doctrinale en faveur du caractère de sécurité religieuse de la solution proposée, ou bien, en sens contraire, du caractère de témérité doctrinale de la solution frappée de réprobation.

Mais revenons au Saint-Office. Il possède une section spéciale pour la Censure des livres : tâche autrefois dévolue à une Congrégation distincte et autonome, celle de l'*Index*.

Les règles permanentes de la discipline catholique en matière de prohibition des livres périlleux pour la foi et les mœurs du peuple fidèle sont aujourd'hui formulées dans les articles 1395 à 1405 du Code de Droit canonique. Chacun des livres qui rentrent visiblement dans l'une ou l'autre des catégories prévues est interdit de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une prohibition nominative. Cependant le Saint-Office prononce parfois de telles prohibitions nominatives contre certains ouvrages qui lui ont été déferés. Le recueil des décrets de cette espèce, la liste récapitulative des volumes frappés d'interdiction explicite constitue le Catalogue de l'*Index*, réédité de temps à autre, avec quelques notations adjointes, comme la mention élogieuse de la soumission de l'auteur ou comme la détermination plus ou moins restrictive ou extensive d'une prohibition atteignant en bloc diverses œuvres d'un même écrivain.

S'il existe des règles générales, dont les décrets nominatifs ne prétendent que constituer l'application, quelle est donc la raison d'être des décrets nominatifs? — Le plus souvent, ces décrets ont pour but de prohiber certains livres dangereux, qui ont besoin d'être expressément désignés comme tels, quand leur titre, leur apparence, l'honorabilité de l'auteur peuvent, dans l'opinion commune des fidèles, les faire passer à tort pour inoffensifs. D'autres fois, le décret nominatif condamne un livre antireligieux ou immoral dont la prohibition en vertu des règles

générales ne pouvait faire aucun doute : mais l'interdiction publique prend le caractère intentionnel d'une protestation contre le scandale et contre la gravité du péril intellectuel ou moral. Tel est, en particulier, le sens évident de la condamnation récente par le Saint-Office de différents ouvrages anticatholiques de MM. Loisy, Turmel, Alfarié, Guignebert, Bayet, Couchoud et autres analogues.

A l'une ou à l'autre catégorie on doit rattacher, selon le cas, les volumes relatifs à des dévotions, prophéties, révélations, apparitions plus ou moins suspectes ainsi que les écrits non dûment contrôlés qui colportent des faits présentés comme miraculeux, et, pareillement, des phénomènes de merveilleux diabolique. Autant de matières scabreuses à propos desquelles les règles générales et les décrets nominatifs de l'*Index* protègent efficacement, chez les fidèles, la saine doctrine, la morale publique et privée, le sens commun lui-même contre les déviations et perversions redoutables du sentiment religieux.

La Congrégation pour la Discipline des Sacrements n'est pas compétente, comme le Saint-Office, en matière de croyances doctrinales, mais, comme son nom même l'indique, en matière de règles administratives concernant l'administration correcte et valide des Sacrements.

La compétence de cette Congrégation s'exerce principalement à propos de la validité des mariages et des ordinations. En ce qui touche la communion eucharistique, on ne doit point oublier que, sous Pie X, ce fut la Congrégation des Sacrements qui promulgua, en date du 8 août 1910, le célèbre décret *Quam singulari* sur l'âge et les conditions d'admission des petits enfants à la première communion.

La Congrégation des Rites, dont le nom arrive ici tout naturellement, est investie d'une double mission. La première de ses tâches est de veiller à l'observance des règles liturgiques dans les cérémonies du culte religieux. Elle publiera donc les réponses et les décrets que cette matière exigera, dans le Rite latin, selon l'opportunité des circonstances. On ne doit pas confondre ce rôle de réglementation liturgique avec le mandat de la Congrégation *cérémoniale*, qui concerne le protocole de la Cour pontificale pour les solennités présidées par le Souverain Pontife et par les cardinaux, ou encore pour les règlements de préséance entre les ambassadeurs.

L'autre tâche de la Congrégation des Rites, et la plus absorbante, est de pourvoir au culte des saints en instruisant, d'après une longue procédure minutieusement prescrite, les procès canoniques de béatification des serviteurs de Dieu et de canonisation des bienheureux. A l'un et à l'autre degré, il faut accomplir la double et laborieuse enquête juridique sur l'héroïcité des vertus et sur l'authenticité des miracles.

Avec les trois Congrégations du Saint-Office, des Sacrements et des Rites, nous avons pu décrire, dans la Curie pontificale, le département ministériel du *Culte religieux*. Il faut considérer ensuite une autre catégorie de services administratifs du gouvernement spirituel de l'Eglise.

2^o LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Quatre Congrégations romaines peuvent être groupées sous cette commune qualification : Congrégation Consistoriale, Congrégation du Concile, Congrégation pour l'Eglise orientale, Congrégation des Religieux.

La Congrégation Consistoriale exerce, au nom du Souverain Pontife, la surintendance et le contrôle de tous les diocèses de rite latin du monde entier : lesquels sont aujourd'hui au nombre total de 1,097. Elle reçoit les rapports que chaque évêque doit

apporter au Vatican lors de sa visite quinquennale. La Congrégation veille à l'observance exacte des lois et règles canoniques qui président, dans chaque diocèse, au ministère épiscopal et au gouvernement ecclésiastique. De même, la création de nouveaux diocèses et les changements de délimitation des diocèses déjà existants sont du ressort de la Consistoriale. L'analogie avec le Ministère de l'Intérieur d'un gouvernement temporel est irrécusable.

Le nom de la Consistoriale vient de ce qu'elle a pour tâche de préparer la tâche du Consistoire et notamment pourvoir à la nomination des hauts dignitaires ecclésiastiques dont la promotion aura lieu en séance du Consistoire : évêques, administrateurs apostoliques, coadjuteurs et auxiliaires des évêques. Toutefois, nous dirons plus loin que les promotions épiscopales sont dévolues à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires pour tous les pays dans lesquels un accord entre les deux pouvoirs décide qu'il y aura consultation du gouvernement séculier au sujet des objections politiques que pourrait susciter la nomination de tel ou tel nouvel évêque en tel ou tel diocèse.

La Congrégation du Concile est, peut-on dire, complémentaire de la Consistoriale. Elle représente la gestion du département ministériel de l'Intérieur pour le clergé et les fidèles des diocèses de rite latin, avec compétence sur toutes les juridictions et institutions ecclésiastiques dont l'investiture n'est pas réservée au Consistoire : c'est-à-dire d'un rang hiérarchique moins élevé.

L'article 250 du Code de Droit canonique énumère les affaires qui sont le plus normalement dévolues à la Congrégation du Concile, en vue de procurer la bonne édification du peuple fidèle. Il s'agit de continuer persévéramment, à travers le changement des circonstances, la grande réforme disciplinaire entreprise par le Concile de Trente.

Voici la liste des matières expressément prévues : observance des lois ecclésiastiques et dispenses légitimes; gouvernement des paroisses et des chapitres; règlement des associations de zèle et de piété; règlement des fondations pieuses, des honoraires de messes, des bénéfices et offices ecclésiastiques, du patrimoine mobilier et immobilier de l'Eglise, des taxes et tributs que peut prélever sur les fidèles l'autorité diocésaine; composition équitable dans les situations litigieuses consécutives à la spoliation du patrimoine ecclésiastique ou congréganiste; application et interprétation des immunités du clergé; solution des controverses de préséance; réunion des Conciles provinciaux ou nationaux et révision de leurs travaux; procédure et décisions des assemblées ou conférences épiscopales; et, plus généralement, toute matière de discipline ecclésiastique non dévolue à une autre autorité compétente. On voit que le mandat de la Congrégation du Concile ne manque pas d'ampleur pour une partie considérable du département ministériel de l'Intérieur.

La différence entre les diocèses catholiques de rite latin et les diocèses catholiques de rites orientaux n'est pas seulement d'ordre liturgique et ritualiste. Elle porte également sur le régime administratif et les coutumes sociales. La gestion d'affaires exercées sur les diocèses de rite latin par la Consistoriale, la Congrégation du Concile et autres Congrégations pontificales risque donc de s'exercer moins heureusement sur les diocèses de rites orientaux.

C'est pourquoi Benoît XV a constitué, en 1917, un organisme distinct, la *Congrégation pour l'Eglise orientale*, qui possède, pour les diocèses de rites orientaux, la plénitude de la compétence administrative et disciplinaire reconnue aux autres Congrégations sur les diocèses de rite latin. L'adaptation devient ainsi plus exacte et plus heureuse.

Cette Congrégation possède notamment une section de liturgie et une Commission spéciale pour les Causes matrimoniales.

Les rites catholiques orientaux possèdent aujourd'hui 95 sièges épiscopaux résidentiels, avec environ huit millions de fidèles, sur un effectif nominal de trois cent vingt millions de fidèles pour l'ensemble de la catholicité.

Reproduisons les informations compétentes de l'*Annuaire pontifical catholique*. Le rite *alexandrin* (copte et abyssin) comprend trois sièges. Le rite *antiochien* (maronite, syrien, syromalankar) comprend dix sièges. Le rite *arménien* (établi en Europe, Asie et Afrique) comprend vingt-deux sièges. Le rite byzantin comprend vingt-neuf sièges, principalement *melkites* dans le Levant et *ruthènes* en Europe Orientale. Le rite *syro-chaldéen* comprend dix-neuf sièges, soit *chaldéens*, soit *malabars*.

L'analogie avec le département ministériel de l'Intérieur nous conduit à mentionner ici même la *Congrégation des Religieux*, actuellement présidée par un Français, le cardinal Lépicié.

La Congrégation des Religieux est compétente sur toutes questions concernant le gouvernement, l'administration, les études, le patrimoine, les privilèges de tous les ordres et de toutes les congrégations d'hommes et de femmes, liés par des vœux solennels ou par des vœux simples, ainsi que des associations masculines ou féminines menant en commun une vie religieuse, même sans vœux canoniques, et, pareillement, des Tiers-Ordres séculiers qui se rattachent à divers ordres religieux d'hommes et de femmes. Les vœux *solennels* se distinguent des vœux *simples* par leur degré respectif de stabilité canonique. Les vœux solennels sont plus irrévocables que les vœux simples, moins sujets à dispense éventuelle. Ladite Congrégation romaine possède une commission spéciale pour l'approbation des nouveaux instituts, la révision des constitutions, l'examen des rapports quinquennaux : bref, la surintendance du gouvernement de toutes les familles religieuses.

Pour nous limiter aux ordres et aux congrégations d'hommes, nous allons marquer quelle est la répartition officielle et canonique dans l'Eglise catholique.

Première catégorie : les *chanoines réguliers*, comme les Prémontrés et les religieux du Grand-Saint-Bernard.

Deuxième catégorie : les *moines*, comme les Bénédictins et les Cisterciens des diverses obédiences et les Chartreux.

Troisième catégorie : les *ordres mendiants*, comme les Dominicains, les Franciscains, les Capucins, les Carmes, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Quatrième catégorie : les *clercs réguliers*, comme les Jésuites, les Théatins, les Barnabites, les Camilliens. Ce sont des religieux à vœux solennels et à vocation apostolique, qui ne sont pas astreints à certaines modalités extérieures de la vie conventuelle qui étaient tenues pour indispensables dans la monasticité médiévale.

Cinquième catégorie : les *congrégations ecclésiastiques*, comme les Oratoriens, Lazaristes, Sulpiciens, Prêtres des Missions étrangères, Passionnistes, Rédemptoristes, Piepuciens, Prêtres du Saint-Esprit, Maristes, Oblats de Marie-Immaculée, Prêtres de la Miséricorde, Marianistes, Missionnaires de Saint-François de Sales, Eudistes, Assomptionnistes, Prêtres du Très-Saint-Sacrement, Salésiens, Missionnaires du Sacré-Cœur, Frères de Saint-Vincent-de-Paul, Fils de la Charité, Pères de Bétharram, Oblats de Saint-François de Sales, Pères Blancs, Missionnaires de La Salette, Prêtres du Sacré-Cœur (Saint-Quentin), Prêtres des Missions africaines, Missionnaires de Scheut, Missionnaires du Verbe Divin, et, enfin, pour ne pas trop prolonger l'énumération, les Clercs de Saint-Viateur.

Sixième et dernière catégorie : les *instituts religieux* (dont les

membres, même dirigeants, ne sont pas prêtres) : comme les Frères des Ecoles chrétiennes, Frères de l'Instruction chrétienne (Ploërmel), Petits-Frères de Marie, Frères du Sacré-Cœur, Frères de Saint-Gabriel.

C'est donc une phalange très puissante d'hommes et de femmes, la plus fervente et la plus agissante de toutes dans l'Eglise, qui est confiée à la surintendance de la Congrégation des Religieux.

3^o MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cette appellation s'applique sans aucune difficulté à la *Congrégation des séminaires et universités*.

Il s'agit de tous les établissements scolaires qui dépendent de l'autorité ecclésiastique : grands et petits séminaires diocésains, universités, facultés, collèges, écoles de tous degrés que dirigent le clergé séculier ou régulier et les instituts congréganistes de frères ou de religieux.

La surintendance de la Congrégation dont nous parlerons s'exercera sur le gouvernement, l'administration, le système d'éducation, le régime d'études, le patrimoine temporel de ces différents établissements scolaires. Une vigilance plus spéciale et plus directe s'appliquera tout naturellement aux séminaires, puisque leur but défini est la préparation intellectuelle et morale des futurs prêtres.

C'est aussi la Congrégation des séminaires et universités qui, moyennant des conditions nettement spécifiées, en accord avec la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus*, accordera aux universités et facultés catholiques la prérogative de conférer canoniquement, au nom du Saint-Siège, des grades universitaires et académiques.

Plusieurs concordats récents ont reconnu à la Papauté l'exercice d'un droit dont la méconnaissance antérieure lui avait été particulièrement sensible. Les facultés de théologie catholique appartenant à des universités d'Etat, en Allemagne, cesseront d'échapper au contrôle ecclésiastique, mais seront soumises à l'autorité de la Congrégation des séminaires et universités, conformément au droit canonique, dans les mêmes conditions et au même degré que toutes les autres facultés catholiques d'enseignement des sciences religieuses.

4. LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE AVEC LA CHANCELLERIE

Nous allons rassembler sous cette rubrique trois tribunaux apostoliques : Pénitencerie, Rote romaine, Signature apostolique, et trois offices pontificaux : Chancellerie, Daterie, Chambre apostolique.

La *Pénitencerie apostolique* est le tribunal compétent pour le « for interne », c'est-à-dire pour les questions touchant à la rémission des péchés par le moyen du sacrement de pénitence.

Les décrets qui concernent cette matière sont donc rendus par la Pénitencerie, de même que les réponses particulières ou générales éclairant les questions obscures et litigieuses. C'est la Pénitencerie qui prononce sur l'absolution de certaines fautes très graves, constituant des « cas réservés » au Saint-Siège, et sur l'absolution préalable des excommunications ou autres censures ecclésiastiques que le pécheur peut avoir encourues et dont il demande la rémission. De même encore, la Pénitencerie détermine la mesure des réparations, satisfactions, compensations qui doivent être requises pour la réconciliation du pécheur repentant.

Par ailleurs, la Pénitencerie possède une section spéciale

pour les *Indulgences*. Il s'agit alors de déterminer par quelles autorités ecclésiastiques et moyennant quelles conditions de prières et d'œuvres pieuses les fidèles pourront acquérir, pour eux-mêmes ou pour les âmes du purgatoire, une participation au trésor immense des mérites de l'Eglise et de la Communion des saints, en vue de la remise des peines expiatoires et temporaires correspondant aux péchés déjà pardonnés.

Le *Tribunal collégial de la Rote romaine* nous introduit, non plus dans la « for interne », mais bien dans le « for externe », par l'action judiciaire, avec procès et examen contradictoire des preuves, pour le jugement des causes contentieuses, tant civiles que criminelles, relevant du Droit ecclésiastique.

Les juges sont ici douze prélats, docteurs en Droit canonique et en Droit civil, les auditeurs de Rote, nommés par le Pape et présidés par leur doyen. Ils doivent siéger au complet, quand la cause requiert une audience plénière de leur Tribunal. Mais, habituellement et normalement, ils siègent par groupe de trois, formant la Chambre compétente pour le jugement de chaque affaire ou groupe d'affaires, dévolues par le Droit canonique à la compétence de la Rote. Après quoi, pour l'affaire ou le groupe d'affaires qui viendra ensuite, ce sera le tour des trois autres auditeurs qui succèdent aux précédents sur le rôle du Tribunal. On procède donc à la *ronde*, ou plutôt par *tour de roue* après *tour de roue*. Si un jugement subséquent prend le caractère d'un appel par rapport à un jugement précédent de la Rote, la procédure sera la même que l'on a connue ailleurs sous le nom d'*appels circulaires*.

La Rote romaine constitue elle-même une Cour d'appel, non pas à l'égard des décisions du pouvoir épiscopal lui-même, mais bien à l'égard des jugements rendus au contentieux par l'Officialité diocésaine, par le tribunal de première instance qui siège à la Curie épiscopale. Quand il y a désaccord entre les jugements de deux tribunaux diocésains, par exemple en matière matrimoniale, c'est la Rote romaine qui doit décider en dernier ressort. Nous venons de rappeler qu'en certains cas un arrêt n'est pas encore passé à l'état de « chose jugée » en vertu d'un premier jugement de la Rote. Ce sera une nouvelle section de trois autres auditeurs du même Tribunal qui constituera la juridiction d'appel jusqu'à ce que l'affaire réunisse toutes les conditions exigées par le droit pour acquérir définitivement la force légale de chose jugée.

Nous disons plus loin que même pour les causes civiles et criminelles qui intéressent la juridiction séculière, la Rote romaine constitue la Cour d'appel par rapport au Tribunal de première instance du nouvel Etat pontifical, la Cité du Vatican.

Le rôle du ministère public est exercé, au Tribunal de la Rote romaine, par le promoteur de justice, et, dans les causes matrimoniales, par le défenseur du lien ou le substitut du défenseur du lien. Les parties demanderesse et défenderesse sont représentées, comme partout ailleurs, par leurs avocats et leurs procureurs ou avoués.

Le public profane n'entend guère parler de la Rote romaine que pour les procès, non pas en *annulation* de mariage (terme essentiellement inexact quand il s'agit d'un lien indissoluble), mais en *déclaration de nullité* de mariage, par l'existence démontrée d'un empêchement dirimant qui aurait, dès l'origine, invalidé le double engagement sacramentel. La légende moderne porte sur une double matière : la facilité complaisante avec laquelle seraient accueillies les requêtes tendant à faire proclamer l'invalidité du mariage, et, plus encore, le privilège dont jouiraient pour obtenir de tels jugements de faveur, les riches plaideurs qui seraient en état de faire au trésor pontifical des versements fantastiques.

La vérité certaine est, tout au contraire, que les frais judiciaires, perçus par le trésor pontifical, sont des plus modestes et ne peuvent soulever aucune contestation raisonnable et sérieuse. Certaines personnes ont eu le mauvais goût de laisser croire qu'il s'agissait de lourds frais officiels de justice, alors qu'il y avait eu, en réalité, les somptueux honoraires qu'elles-mêmes se vantaient d'attribuer à leurs propres avocats et procureurs.

D'autre part, l'assistance judiciaire, *ex mandato gratuiti patrocinii* est accordée sans discussion à tout plaideur pauvre ou même peu fortuné qui produit, en ce sens, une attestation régulière de l'autorité diocésaine du lieu où il réside. C'est alors la procédure entièrement gratuite.

Quant à la proportion des causes matrimoniales où la Rote romaine a déclaré la nullité du mariage et des causes où elle a repoussé la requête des plaideurs et proclamé la validité; ou encore, quant à la proportion entre les déclarations de nullité et le caractère payant ou gratuit de la procédure, nous en avons fait personnellement le pointage minutieux pour les jugements rendus au cours des deux années 1929 et 1930 : respectivement dans les *Etudes* du 20 septembre 1930 et du 20 avril 1931.

Sans entrer ici dans le détail, pourtant curieux, des diverses catégories d'arrêts sur les différents cas de nullité canonique, retenons simplement les conclusions essentielles, qui sont écrasantes et décisives pour la légende calomnieuse. D'autant plus écrasantes et décisives qu'il s'agit de causes où la nullité pouvait paraître soutenable, puisqu'elle avait donné lieu, pour chaque affaire, à un désaccord entre deux tribunaux subalternes.

En 1929, sur 58 causes matrimoniales jugées en dernier ressort, la Rote a déclaré la nullité de 20 mariages et proclamé la validité, c'est-à-dire débouté la partie demanderesse, dans les 38 autres cas, c'est-à-dire près des deux tiers.

Sur les 20 déclarations de nullité, 8 ont été obtenues après une procédure payante et 12 après une procédure gratuite.

En 1930, sur 52 causes matrimoniales jugées en dernier ressort, la Rote a déclaré la nullité de 14 mariages et proclamé la validité, c'est-à-dire débouté la partie demanderesse, dans les 38 autres cas (même chiffre qu'en 1929, mais, cette fois, avec proportion de beaucoup plus des deux tiers).

Sur les 14 déclarations de nullité, 5 ont été obtenues après une procédure payante et 9 après une procédure gratuite.

Autrement dit : en 1929, la procédure payante aura eu 8 succès et 22 échecs sur 30 causes, et la procédure gratuite aura eu 12 succès et 16 échecs sur 28. En 1930, la procédure payante aura eu 5 succès et 21 échecs sur 26 causes, et la procédure gratuite aura eu 9 succès et 17 échecs sur le même nombre de 26 causes.

Même sondage pour l'année 1933, où 70 causes de nullité de mariage ont été jugées, dont 29 avec déclaration d'invalidité canonique, 36 avec rejet de la requête et 5 avec application de la dispense pontificale pour mariage non consommé. Cette fois, sur 34 jugements dont l'issue est pratiquement favorable à la requête du défendeur, 14 ont été le résultat d'une procédure purement gratuite.

Après quoi, les oisifs et les ignorants des salons boulevardiers continueront de dire que les déclarations romaines de nullité de mariage se distribuent aux seuls millionnaires et moyennant de grosses commissions.

Le Tribunal suprême de la Signature apostolique, composé uniquement de cardinaux, est l'équivalent d'une Cour de cassation.

C'est la Signature apostolique, notamment, qui dirime les conflits de compétence entre les tribunaux subalternes. C'est elle qui connaît des accusations auxquelles les auditeurs de la Rote romaine ont pu donner lieu dans l'exercice de leurs fonc-

tions judiciaires. C'est elle qui casse et annule les jugements de la Rote romaine si l'on démontre qu'il y a eu vice essentiel de procédure ou interprétation fautive des règles et principes du Droit canonique.

Enfin, la Signature apostolique est qualifiée pour juger des recours en cassation auxquels donneraient lieu, même au temporel, les arrêts judiciaires rendus dans la Cité du Vatican.

L'usage existe, en France et en d'autres pays, d'associer la Chancellerie, le services des Sceaux, de l'Etat au Ministère de la Justice.

Voilà pourquoi nous mentionnerons ici même les deux Offices pontificaux de la *Chancellerie apostolique* et de la *Daterie apostolique*.

La Chancellerie pourvoit à la rédaction authentique et à l'expédition des bulles et brevets émanant du Saint-Office ou de la Consistoriale, particulièrement les promotions de hauts dignitaires ecclésiastiques dont la nomination est réservée au Consistoire.

La Daterie accomplit une tâche similaire pour lettres et brevets apostoliques concernant une catégorie moins élevée de bénéfices ou fonctions ecclésiastiques dont la nomination est réservée au Saint-Siège, mais dont la promulgation officielle n'a pas lieu en assemblée consistoriale.

Quant à l'Office pontifical de la Chambre apostolique, c'est le bureau de gestion des biens temporels, mobiliers et immobiliers, du Saint-Siège et de tous les droits et de toutes les créances domaniales qui s'y rattachent. La tâche administrative de la Chambre apostolique prend une importance particulière et une responsabilité majeure *sede vacante*, c'est-à-dire au cours de l'interrègne entre deux pontificats.

5° LE MINISTÈRE DES COLONIES

Cette désignation par analogie fait comprendre quelle est l'activité distinctive de la très importante *Congrégation de la Propagande*, chargée de promouvoir la diffusion de l'Évangile et de l'Église dans les pays de missions.

Les pays de missions sont les contrées où la population est étrangère, en immense majorité, à la religion catholique, plus spécialement les terres infidèles. Dans ces régions de conquête apostolique le culte catholique ne possède point encore son organisation complète, stable et définitive. Il ne s'y trouve généralement point encore de diocèses régis par le droit commun des diocèses catholiques. Les organismes existants gardent un caractère provisoire, en attendant des subdivisions, des regroupements et des perfectionnements ultérieurs. L'action de la Papauté s'y exerce plus immédiatement et plus habituellement que dans les pays de droit commun, tant pour diriger la marche de l'apostolat en terre lointaine que pour procurer les ressources matérielles et morales, avec les renforts successifs de missionnaires, qui répondent aux difficultés exceptionnelles de la tâche à poursuivre.

En fait, le domaine géographique de la Propagande comprend quelques contrées européennes, quelques contrées des deux Amériques et surtout la presque totalité du continent asiatique, du continent africain, des archipels océaniques. L'analogie tirée des colonies est utile à retenir, pourvu que l'on n'oublie jamais qu'une analogie est une ressemblance mêlée de différences.

Le rôle des missions, en tant que missions, est un rôle temporaire, transitoire. La mission a pour but immédiat, non pas la conversion universelle du pays, mais la constitution pleine et entière des cadres ecclésiastiques dans une région déterminée. Après quoi, l'Église, normalement organisée et recrutée sur place,

devra poursuivre ultérieurement, de génération en génération, le travail prolongé de la conquête de toutes les âmes. Tel est le plan général de l'évangélisation du monde.

La marche régulière des choses est symbolisée par le passage, partout prévu, du régime provisoire des missions, gérées par la Propagande, au statut définitif des diocèses, contrôlés à Rome, sauf pour les terres de rites orientaux par la Congrégation Consistoriale et par celle du Concile. Mais la subordination hiérarchique des missions à la Propagande est nécessairement beaucoup plus intime et complète que la surintendance de la Consistoriale par rapport aux diocèses de droit commun.

La forme la plus simple d'organisation ecclésiastique dans les régions qui dépendent de la propagande est celle de *mission autonome*, régie par un *supérieur*. Il en existe quarante et une de cette sorte.

Un degré supérieur et plus ample de développement organique est représenté par la *préfecture apostolique*, régie par un *préfet apostolique*, lequel est, quant au pouvoir d'ordre, un simple prêtre, mais qui a reçu de la Propagande un large pouvoir de juridiction pour le gouvernement religieux de sa circonscription ecclésiastique. Les préfetures apostoliques sont au nombre de cent trois.

Les *vicariats apostoliques* correspondent à un plus haut degré de développement et d'organisation. Ce sont des *quasi-diocèses*, possédant au moins la plupart des institutions ecclésiastiques qui existent dans les diocèses de droit commun, quoique les divers organismes soient encore inachevés et quoique le grand nombre des prêtres exerçant le ministère soient encore des missionnaires venus des régions catholiques plus anciennes. La distribution géographique des vicariats apostoliques demeure sujette à démembrements et regroupements ultérieurs selon les extensions futures de l'apostolat et les conditions à venir du recrutement sacerdotal. Le vicaire apostolique, quant au pouvoir d'ordre, possède le caractère épiscopal. Mais, comme évêque, il porte la qualification honorifique d'un évêché titulaire et non pas le titre de la circonscription ecclésiastique qu'il gouverne effectivement, car cette circonscription, ce *vicariat*, est encore provisoire.

On compte aujourd'hui deux cent cinquante-cinq vicariats apostoliques, dont dix en Europe, cent cinq en Asie, quatre-vingt un en Afrique, trente-sept dans les deux Amériques et vingt-six en Océanie.

Enfin, il existe, dans les mêmes régions, surtout au Japon et aux Indes Orientales, un certain nombre d'*évêchés* ou d'*archevêchés* canoniquement érigés comme tels, mais dont la surintendance continue d'être exercée par la Propagande, les conditions morales et sociales de l'apostolat y demeurant très voisines de celles des vicariats apostoliques dans les autres pays de Missions.

La Propagande représente le plus grand effort conquérant et la plus grande espérance spirituelle de l'Eglise dans sa vocation divine à l'universalité.

6° LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La *Secrétairerie d'Etat* est principalement chargée de pourvoir aux relations du Saint-Siège avec les Puissances temporelles. En outre, le cardinal-secrétaire d'Etat, bien qu'il ne porte pas ce titre, fait réellement figure de *premier ministre* du Souverain Pontife. Il est son collaborateur le plus direct et le plus assidu. C'est manifestement le secrétaire d'Etat qui assiste principalement le Pape dans le gouvernement général de l'Eglise et dans la gestion générale des affaires de la Curie romaine. Toutefois,

ce qu'on peut appeler les relations extérieures constitue bien son propre et spécial département ministériel.

Trois sections existent dans l'Office pontifical de la Secrétairerie d'Etat : les Affaires extraordinaires, les Affaires ordinaires et les Brefs apostoliques.

Le secrétariat des *Brefs apostoliques* et le bureau de rédaction et d'expédition des lettres, messages et documents de caractère officiel.

Le secrétariat des *Affaires ordinaires* a pour charge la correspondance régulière avec les nonciatures et internonciatures qui constituent la représentation diplomatique du Saint-Siège à l'étranger.

Le secrétariat des *Affaires extraordinaires* doit suivre les problèmes majeurs qui réclament des négociations particulières et directes : conclusions de pactes concordataires, établissement ou rupture de relations diplomatiques, règlement de situations litigieuses, difficultés créées par la législation ou la politique des gouvernements civils en matière ecclésiastique. Telle, par exemple, l'attitude que prendrait le Saint-Siège, en 1906, devant le régime légal adopté par l'Etat français touchant le patrimoine ecclésiastique et les associations culturelles; puis l'attitude qu'il faudrait prendre, en 1923 et 1924, devant les garanties légales du nouveau régime des associations diocésaines.

Pour éclairer les décisions du Souverain Pontife en des matières aussi scabreuses, il existe une *Congrégation cardinalice des Affaires ecclésiastiques extraordinaires*, présidée elle-même par le cardinal-secrétaire d'Etat. On a parfois comparé le rôle de cet organe consultatif du Saint-Siège avec le rôle de la Commission des Affaires étrangères dans les deux Chambres du Parlement français. L'analogie ne saurait être prise au pied de la lettre, mais elle n'est pas dépourvue de toute similitude reconnaissable.

Une tâche importante de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires est de préparer les nominations épiscopales pour tous les pays où s'exerce, à propos du choix des nouveaux évêques, une consultation du gouvernement séculier touchant la possibilité d'objection politique. Cette compétence distinctive, en rapport avec l'action concordataire ou quasi-concordataire des Puissances temporelles, confirme, en quelque mesure, la ressemblance de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires avec notre double Commission officielle des Affaires étrangères.

Les futurs diplomates pontificaux font leur apprentissage professionnel dans les bureaux de la Secrétairerie d'Etat, aux Affaires ordinaires ou aux Affaires extraordinaires, soit comme attachés (*adjoints*), soit ensuite comme secrétaires (*minutanti*).

L'on a ainsi quelque idée du fonctionnement des principaux organes du gouvernement pontifical, en rattachant l'activité des Congrégations, Tribunaux, Offices, Commissions aux divers *départements ministériels* avec lesquels ces organismes présentent une certaine analogie dans les institutions des gouvernements séculiers :

- Ministère du Culte religieux.
- Ministère de l'Intérieur.
- Ministère de l'Instruction publique.
- Ministère de la Justice, avec Chancellerie.
- Ministère des Colonies.
- Ministère des Affaires étrangères (1).

YVES DE LA BRIÈRE, S. J.
Professeur à l'Université catholique de Paris.

(1) Ces pages, dont nous devons la primeur à la bienveillance des éditeurs, sont extraites du volume qui paraîtra sous ce titre, à la rentrée, chez Grasset à Paris, dans la Collection : LA VIE CHRÉTIENNE.

Les vingt-cinq ans d'existence de l'Union Sud-Africaine

L'Union Sud-Africaine vient de fêter les vingt-cinq ans de son existence. C'est donc un second *silver jubilee*, suivant de près celui de George V.

Le 31 mai 1910 une proclamation de ce souverain promulgua la Constitution du nouveau Dominion, formé de la colonie du Cap, du Transvaal, de la « Colonie du fleuve Orange » (l'ancien État libre d'Orange) et du Natal. Les pourparlers relatifs à cette Constitution avaient commencé en octobre 1908. Le choix de la nouvelle capitale avait présenté des difficultés toutes particulières. Fort heureusement on finit par s'entendre sur Capetown et on sut éviter la faute commise quelques années plus tôt en Australie, où pour ne froisser l'amour-propre d'aucun des États australiens on avait renoncé à Melbourne, capitale fédérale toute prête cependant, pour faire sortir du sol, des années plus tard, au prix de dépenses énormes, une ville bien inutile : Canberra...

En mai 1910 huit ans s'étaient écoulés depuis la paix de Vereeniging, suivie à quelque quatre ans de distance seulement de l'octroi aux anciennes républiques boers d'un *self-government*. Les plaies laissées par la guerre du Transvaal s'étaient vite cicatrisées. Les camps de concentration avec leur mortalité effrayante parmi les femmes et les enfants boers, les innombrables fermes boers brûlées par les troupes anglaises, l'exécution de Scheepers d'une part, les humiliantes défaites britanniques de l'autre, étaient bien oubliés. L'idée d'une fédération de l'Afrique du Sud, caressée par d'aucuns depuis 1854, avait paru reléguée dans un avenir nébuleux par la guerre de 1899-1902 : elle prenait corps quelques années seulement après la fin des hostilités et un des plus vaillants adversaires des Anglais, le général Louis Botha, devenait Premier ministre du nouveau Dominion.

La Constitution de 1909-1910 (c'est le 20 septembre 1909 que le Parlement britannique l'a sanctionnée) a fait des quatre ex-colonies des provinces de l'Union un *self-government* plutôt limité; le Parlement de Capetown dispose d'un droit de veto; l'anglais et le hollandais sont toutes les deux langues officielles. Cette Constitution a fait ses preuves en résistant à l'épreuve de la Grande Guerre, laquelle a mis en relief le loyalisme « impérial » des populations d'origine hollandaise, à part, il faut le dire cependant, certaines insurrections tout au début des hostilités. Le général Botha, Premier ministre déjà nommé, et le général Smuts, ministre de la Défense nationale, tous les deux d'anciens adversaires de la Grande-Bretagne, n'hésitèrent pas à briser ces rébellions. Les insurgés furent traités avec une sage mansuétude et bientôt après la conquête de la colonie allemande du Sud-Ouest africain et, plus tard, la vaillance dont firent preuve les troupes sud-africaines sur les champs de bataille de France et d'Afrique Orientale, firent vite oublier ces incidents fâcheux, mais après tout isolés.

Certes, la réconciliation entre l'élément anglais et l'élément hollandais (boer) n'est pas encore entièrement faite; par-ci par-là le feu couve encore sous la cendre et on peut se représenter un concours de circonstances venant attiser des rancunes aux trois quarts assoupies. Mais c'est là, somme toute, une éventua-

lité assez improbable. Voyez les nouvelles générations : les enfants parlent aussi facilement et aussi volontiers l'anglais que l'*Afrikaans* (la langue hollandaise accommodée à la sauce sud-africaine) et passent d'une langue à l'autre, en causant entre eux, avec une aisance presque déconcertante. C'est à croire parfois qu'ils ont oublié qu'il s'agit là de deux langues différentes. Difficile de ne pas y voir un gage de rapprochement, sinon de fusion définitive. A moins d'événements imprévus, cette fusion se produira inévitablement, sans cependant, cela va sans dire, qu'il y ait oblitération des signes caractéristiques qui distinguent deux races, dont la cohabitation pacifique est une preuve éclatante de la sagesse de la politique britannique dans ces parages depuis la guerre du Transvaal.

* * *

C'est la question « noire » qui constitue pour l'Union Sud-Africaine la principale de ses difficultés. Difficulté latente, potentielle dans une certaine mesure, mais réelle quand même. Tôt ou tard le problème racique s'y posera dans toute son ampleur.

Les blancs sont dans l'Union au nombre de quelque 1,900,000. Les noirs y sont un peu moins de 5,800,000. Lesquels augmentent le plus rapidement? Il paraît qu'il n'est pas très aisé de répondre à cette question, mais en tout cas le blanc se sent menacé. Et il se défend comme il peut. Les noirs ne sont électeurs que dans l'ex-colonie du Cap, où ils sont d'autre part en butte à des restrictions de toutes sortes. Implacables pour un délit commis par un noir, les tribunaux sont pleins de mansuétude quand un noir a été maltraité par un blanc. Peut-être n'est-ce pas là une politique bien sage. Peut-être est-ce attiser sans nécessité un danger potentiel que d'accumuler incessamment, en procédant ainsi, des rancunes susceptibles de provoquer un beau jour une formidable explosion?

« Un sentiment de solidarité augmente dans le monde entier parmi les hommes de couleur. A des millions, non : à des centaines de millions d'hommes, on crie : « Vous valez tout autant, voire plus qu'un homme blanc; l'avenir vous appartient sous les espèces d'un grand *imperium* oriental!... » Jusqu'ici cette propagande n'a eu que peu d'effet sur les indigènes; mais en sera-t-il ainsi dans l'avenir? Historiquement parlant, l'Orient s'est réveillé en un seul jour (?) La tension entre noirs et blancs augmente dans l'Afrique entière. Une guerre en Europe, une explosion de fanatisme religieux (l'Afrique en a vu déjà) pourront libérer des forces qui mettraient en péril la vie de la race blanche dans le continent tout entier. »

C'est M. Oswald Pirow, ministre de la Défense nationale et des Transports de l'Union Sud-Africaine, qui parle ainsi (1). Pour lui, un compromis n'est pas possible et il ajoute qu'un sentiment de supériorité (des blancs sur les noirs) fait partie aujourd'hui de l'idéologie de la plupart des blancs du Sud-Afrique, représentants, estime-t-il, de la culture occidentale au sud du Sahara.

En voilà assez sur un sujet qui constitue — c'est le cas de le dire — le point noir de la situation sud-africaine. Espérons qu'à cet égard elle ne s'est pas définitivement cristallisée et qu'une atténuation aura été apportée, avant qu'il ne soit trop tard, à une mentalité qui pourrait bien ne pas être le gage d'une évolution pacifique. N'oublions pas, d'autre part, que bien loin, au nord, à douze mille kilomètres ou plus de Capetown, il existe un centre incessant d'action qui s'il ne demande qu'à se faire bien voir des États bourgeois n'a pas cessé pour cela de chercher

(1) *Kölnische Zeitung*, n° 275, 1935.

à activer tous les foyers de discorde sociale ou racique dans le monde entier : nous avons nommé Moscou-la-Rouge, qui déjà honore le continent noir de son attention et qui paraît fonder sur lui de sérieuses espérances.

* * *

Quel serait le rôle joué par l'Union au cas d'une conflagration européenne? Il semble que ses dirigeants soient enclins à y être mêlés le moins possible. Le général Hertzog, chef actuel du gouvernement sud-africain, l'a donné à entendre plus d'une fois en des termes empreints d'aménité, mais dépourvus d'ambiguïté. S'il y a guerre, l'Union n'y prendra part qu'au cas où elle sera convaincue que ses intérêts sont en jeu; dans le cas contraire elle s'abstiendra. Ce qui revient à dire que si elle est toute prête à bénéficier des avantages qui découlent pour elle de sa présence au sein de l'Empire britannique (le général Hertzog préfère du reste appeler cet Empire : *Commonwealth*), elle aime autant réduire dans la mesure du possible les obligations qui lui incombent. Humainement parlant, cela est compréhensible. Et cependant l'Union a tout intérêt à voir l'Empire (ou *Commonwealth*) perdurer, puisqu'il lui sert de bouclier contre toute agression éventuelle. Et si nous assistions à la suite d'une guerre malheureuse à la dissolution de cet Empire, l'Union pourrait se trouver face à face avec un avenir gros de dangers. L'Empire japonais semble prendre singulièrement intérêt au continent noir depuis quelque temps (à preuve les relations qu'il a nouées avec l'Ethiopie) : une Union Sud-Africaine qui ne serait plus soutenue par le reste de l'Empire britannique et que travaillerait à l'intérieur le conflit racique, plus aigu d'année en année, serait pour les tendances expansionnistes d'un Japon surpeuplé une proie facile...

A l'heure actuelle de semblables éventualités paraissent bien aléatoires, voire bien improbables. Cependant nous en avons vu se réaliser qui étaient bien plus invraisemblables encore. Soyons sceptiques, mais ne le soyons pas outre mesure : poussé à l'excès le scepticisme ne ressemble que trop à une crédulité à rebours.

* * *

Pour une raison ou pour une autre, la « Crise » qui ravage le monde — avec le concours de tant de complicités inconscientes ou semi-conscientes — a épargné le Sud-Afrique qui jouit d'un bien-être exceptionnel. Les richesses du sous-sol y sont presque inépuisables, et c'est d'une véritable pluie d'or que les mines du Transvaal alimentent l'Union. On a comparé Johannesburg (or) et Kimberley (diamants) à deux réservoirs d'énergie : cette énergie ils la font circuler à travers les veines de toute l'Afrique australe.

Le climat est d'une douceur exceptionnelle, le sol fertile, la main-d'œuvre indigène docile et abondante; l'élevage, la culture des céréales, la viticulture (elle est vieille de deux siècles et demi), diverses industries autres déjà vigoureuses et qui autorisent les espoirs les plus audacieux permettent à l'Union de regarder l'avenir avec confiance et optimisme. La flore et la faune sont d'une surprenante diversité, les beaux sites abondent : autant de facteurs tendant à transformer l'immense Dominion en un gigantesque Eden.

Disons deux mots de la situation religieuse. D'après le recensement de 1926, 95 % de la population blanche seraient de religion chrétienne, alors que les non-Européens (ici les chiffres se rapportent à 1921) seraient sans religion aux 50 %. Ce terme de « sans religion » est du reste fortement sujet à caution et doit comprendre nombre de croyances rudimentaires, abondant

en superstitions grossières, mais ayant quand même un caractère plus ou moins religieux.

Pour ce qui est des chrétiens, trois Églises hollandaises, toutes de confession presbytérienne, se partagent 922,000 adhérents; les anglicans sont 311,000, les méthodistes, 106,000, etc. Les catholiques sont au nombre de 72,000.

Nul doute que l'indifférence en matière de religion ne fasse dans les jeunes générations de très sérieux progrès. Chose singulière : les conditions atmosphériques y sont pour beaucoup. Un climat admirable, une abondance de sites merveilleux, l'extension prise dans cette partie du globe comme ailleurs par l'automobilisme, le voisinage de l'Océan et des montagnes : tout cela contribue à vider chaque samedi les villes au bénéfice de la campagne, à enfanter de formidables exodes. Églises et temples en ressentent inéluctablement le contre-coup — et ont tendance à se vider, eux aussi, le dimanche de façon inquiétante. Les catholiques restent, cela va sans dire, réfractaires en majorité à cet effet du « weekendisme »; mais ils sont si peu nombreux! Et pour ce qui est des protestants de toute nuance, ceux-ci subissent l'influence d'un pareil état de choses au plus haut degré. Encore quelques dizaines d'années, et le Dominion pourrait bien n'être plus un État chrétien que de nom.

* * *

Le télégramme du roi George au comte de Clarendon, gouverneur général, à l'occasion du « Jubilé d'argent », se termine par ces lignes :

« La Reine et moi avons été profondément touchés par les nombreux messages d'affection loyaliste reçus par nous ces temps derniers de mon peuple dans toutes les parties de l'Union.

» Qu'ils vivent heureux et contents, que les années à venir soient pour l'Afrique du Sud une période de paix ininterrompue et de prospérité : telle est notre fervente prière ».

Espérons que ces vœux seront exaucés; espérons aussi que les dirigeants d'un État immense que les progrès de l'aviation ont mis à dix jours de Londres, qui n'en sera bientôt qu'à cinq ou six, réussiront dans l'avenir à éliminer le péril potentiel le plus grave qui travaille l'Union : l'hostilité entre noirs et blancs.

Ce mal écarté et toute menace extérieure éliminée (pour peu que l'Empire perdure sous sa forme actuelle), une protection adéquate continuera à être assurée au Dominion; on ne voit pas ce qui pourrait assombrir alors les perspectives d'avenir de l'Union Sud-Africaine.

Comte PEROVSKY.

ABONNEMENTS A L'ÉTRANGER

Nos nombreux abonnés étrangers nous obligeraient beaucoup en nous faisant parvenir le montant de leur abonnement (28, 25, ou 17 belgas suivant les pays) soit en souscrivant un abonnement, soit avant l'expiration de leur abonnement en cours.

Il ne sera plus donné suite qu'aux demandes d'abonnement accompagnées du paiement anticipatif. Le service de la revue sera supprimé sans autre avis à l'échéance de tout abonnement qui n'aura pas été renouvelé par le versement du montant dû.

Le prix de l'abonnement pour l'étranger est fixé comme suit :

I. — Pour le Grand-Duché de Luxembourg	17 belgas
II. — Pour le Congo belge	25 belgas
III. — Pour l'Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bulgarie, Congo français, Côte d'Ivoire, Espagne, Esthonie, Ethiopie, France, Gabon, Grèce, Guinée française, Haïti, Hongrie, Lettonie, Maroc, Martinique, Mauritanie, Niger-Oubangi-Chari, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pologne, Portugal et colonies, Réunion, Roumanie, Salvador, Sarre, Sénégal, Serbie, Croatie et Slavonie, Somalis, Soudan, Tchad, Tchécoslovaquie, Terre-Neuve, Tunisie, Turquie, Uruguay, Républiques Soviétiques Socialistes, Brésil, Égypte, Mexique, Equateur	25 belgas
V. — Pour tous les autres pays	28 belgas

Les idées et les faits

Chronique des idées

La cause du Père Adolphe Petit

Commencé en 1931, devant le tribunal ecclésiastique de Gand, auquel furent adjoints deux autres, pour la commodité des témoins, l'un à Namur, l'autre à Ranchi, dans la mission de Bengale, le procès informatif sur la réputation de sainteté, les vertus et les miracles du serviteur de Dieu, le P. Adolphe Petit, s'est poursuivi pendant près de trois ans, avec audition de soixante-treize témoins au cours de cent dix séances. Le dossier complet a été transmis, le 22 septembre 1934, à la Sacrée Congrégation des Rites, à qui il appartiendra de statuer sur l'introduction de cette cause de béatification, ardemment désirée en Belgique et en France, objet de nombreuses lettres postulatatoires, émanant, entre autres, de S. M. le Roi, de l'épiscopat et de quinze cents prêtres belges, de Mgr Lamérand, directeur général de l'Union Apostolique, au nom de quatre mille prêtres français, membres de l'Union, — supplique signée par le cardinal Verdier, — de S. Exc. Mgr Pelt, évêque de Metz, de S. Exc. Mgr Roche, évêque indien de Paravers. Dans une audience accordée par le Souverain Pontife au Vice-Postulateur, le R. P. de Kinder, Pie XI s'est montré fort encourageant, a marqué un vif intérêt pour les ouvrages de méditation du P. Petit, *Sacerdos, Templum spirituale*, et devant le portrait du vénérable jésuite, devant cette figure qu'on aurait dit modelée par une main angélique, qui ne respirait que paix et mansuétude, il ne put se défendre de s'écrier : « Comme il est aimable et bon! »

Des enquêtes occasionnées par le procès, correspondances du P. Petit mises à jour, notes recueillies par des auditeurs, témoignages variés et multiples de ceux qui l'ont connu au cours d'une longue carrière seulement achevée en 1914, il est résulté un véritable enrichissement du sujet que le biographe estimé du saint religieux n'a pas manqué d'utiliser dans son nouvel ouvrage : *Le Père Adolphe Petit de la Compagnie de Jésus (1822-1914)*, par E. LAVEILLE, S. J.

Ce volume in-douze de 459 pages, orné d'un portrait vient de paraître dans la collection *Museum lessianum*, section ascétique et mystique, à l'Édition Universelle (rue Royale, 53, Bruxelles).

Œuvre définitive, où une critique pointilleuse découvrira difficilement quelques inexactitudes.

Cette *Vie* est enrichie de traits inédits, d'aperçus neufs, elle est plus fouillée, plus fidèlement circonstanciée et même, peut-être, la figure du P. Petit nous apparaît plus nuancée sous un jour plus translucide. Elle ne perd rien, assurément, de l'angélique candeur de celui qui semblait n'avoir point péché en Adam, rien non plus de cette ineffable sérénité qui trahissait une âme maîtresse de toutes ses passions, rien non plus de cette grâce souriante qui subjuguait les cœurs. Mais à de certaines heures au moins, elle se voile de mélancolie, elle s'aureole du nimbe de la souffrance héroïquement acceptée. Ce que nous avons deviné ou pressenti nous est présentement révélé; il ne serait pas un saint, d'ailleurs, s'il n'avait pas reçu sur sa face épanouie le baiser meurtrissant de la Croix.

Je ne parle pas des inévitables et mortifiants malentendus de la vie de communauté, voire de l'incompréhension de certains supérieurs. Saint Jean Berchmans a dit de la vie de communauté qu'elle était une lourde croix et le P. Petit fut un Jean Berchmans continué jusqu'à quatre-vingt-douze ans dans l'esclavage de la règle et l'extraordinaire perfection des actions ordinaires. Il était humainement impossible que cette simplicité idéale d'enfant de Dieu, qui d'ailleurs ravissait des raffinés comme la découverte d'un primitif transportait un Karl-Joris Huysmans, pût plaire à tout le monde et plaire tous les jours. D'autant que la simplicité des saints, parfois malicieuse, s'accompagne toujours d'une pointe d'originalité. La naïveté du Nestor de la Compagnie belge, qui aimait à se raconter, qui redisait volontiers les prouesses de l'apôtre, en vérité les merveilles de la grâce, a pu offusquer des censeurs bien pensants, mais d'un jugement trop étroit.

Sans doute, il est bon de celer le secret du roi, mais il est louable de glorifier le Seigneur. Je rappelais un jour devant le cardinal Mercier un mot de Tocqueville que Cochin avait cité à un Congrès de Malines : « La manière la plus modeste de parler de soi-même c'est de n'en pas parler du tout. » Le Cardinal m'arrêta d'un mot : « *Et saint Paul?* » A chaque pas de sa carrière apostolique d'un demi-siècle, le P. Petit a expérimenté la prodigieuse efficacité de la prière confiante, il a cent fois palpé le surnaturel sous toutes ses formes, conversions miraculeuses, apports mystérieux de telle somme déterminée, il a nagé dans le surnaturel, voyant naître à point nommé, grandir, prospérer toutes les œuvres qu'il entreprenait ou encourageait : Retraites de Tronchiennes, 16,000 retraitants depuis 1864; Retraites fermées, 55,000 ouvriers belges depuis 1891; Ouvroir du Sacré-Cœur, Union apostolique embrassant l'élite du clergé, Exercices spirituels dans les communautés religieuses où on se le dispute, le Calvaire dont je parlerai plus loin; il fut le témoin journalier, pendant cinquante ans, des interventions puissantes, souvent extraordinaires, de la grâce de Dieu opérant par son ministère, fécondant son apostolat; et l'on voudrait qu'il eût dissimulé, caché, enfoui toutes ces merveilles, que le héraut du Sacré-Cœur ne proclamât pas la splendeur de cet Amour qui rayonnait autour de lui. On voudrait que, par raffinement de modestie, il n'ait pas dit à tous ceux qui se défient de Dieu : « Croyez-en mon expérience, Dieu est Père, le Père infiniment aimant, Jésus est l'Ami, l'Ami unique à qui l'on peut tout demander, Marie est la Mère incomparable, saint Joseph est toujours le syndic, le pourvoyeur, le banquier des familles et des communautés en détresse. Non! n'est-ce pas? Et, il a bien fait de passer souriant à travers ces contradictions. Témoin attitré de Dieu, il avait un témoignage à rendre, il l'a rendu à sa gloire. Il a communiqué à des milliers d'âmes la flamme de sa confiance illimitée en la bonté divine. Il a sauvé du barathre du désespoir, souvent par une courte et brûlante prière, des malheureux qui se croyaient déjà — non sans raison — des damnés, des torches d'enfer. Instrument de la Providence, distributeur de ses bienfaits, il a semé la joie, libéré les consciences, redressé des vies égarées. Il a laissé là, dans l'arsenal des vieilles rhétoriques, les appareils oratoires rouillés, les cymbales fêlées; il a pris dans l'Évangile les fraîches paraboles, dans son cœur les trésors de ses expériences. Et des auditeurs de marque, un Bonnevie, un Mansion, beaucoup d'autres, sourds

à la ferblanterie tonitruante, se laissaient gagner par cette parole qui semblait un écho venu des rives du lac de Tibériade. En ce petit homme, en ce diable de petit homme, disait un soldat, pour lequel on se ferait couper en quatre, en ce petit homme, l'orphelin de jadis en blouse et en sabots, — comme il aimait à le rappeler, — en celui dont le front serein, le regard limpide, les lèvres souriantes, la paroles melliflue reflétaient quelque chose du ciel, ils reconnaissaient, ils retrouvaient Jésus! Celui-là pouvait parler de lui-même, lui familier de Jésus, son *aller ego*, c'est Jésus que l'on entendait.

Et j'ai dit que le P. Petit dans la nouvelle *Vie* du P. Laveille, se découvrait sous un aspect plus grave. Il nous révèle qu'il a payé de dix années de tortures, dont les archives gardaient le secret, les éclatants succès de l'Œuvre du Calvaire. Dès 1875, le P. Petit avait connu, par la comtesse d'Ursel, née Clermont-Tonnerre, les Calvaires de Lyon et de Paris, l'Œuvre fondée par une veuve, M^{me} Garnier, pour les veuves — résidentes ou agrégées — qui ont le courage de soigner les femmes incurables refusées par les hôpitaux, les cancéreuses en décomposition, de se pencher sur les horreurs innommables, de s'agenouiller devant elles comme pour demander pardon à ces débris d'humanité de jouir d'un sort plus heureux. Dès qu'il connut cette œuvre sublime qui met la plus haute aristocratie aux pieds des pires abjections, le P. Petit prit feu; mais l'heure n'avait pas sonné. Il fallut attendre jusqu'en 1886. A cette date l'important immeuble, le 249 de la chaussée de Wavre, fut acquis par M^{me} la baronne de Monin, qui faisant en voiture avec la comtesse de Merode et la comtesse d'Ursel un tour de Bruxelles en compagnie du P. Petit, s'était aperçue que le susdit immeuble lui agréait et s'empessa de le lui procurer. Il fut vraiment ainsi l'initiateur prédestiné, le fondateur de l'institution à laquelle la direction supérieure de Lyon préposa comme directrice M^{me} Dainez, une femme accomplie, la grande organisatrice de l'œuvre dont le P. Petit, directeur spirituel, fut véritablement l'âme. Mais il était écrit que l'institution serait profondément marquée par le sceau de la Croix. Une trésorière habile, ambitieuse, intrigante, dominatrice, parvint à circonvenir l'administration lyonnaise, même sur place les doyens de Bruxelles, à égarer l'opinion par des calomnies, à entraîner dans sa cabale la majorité des membres du Conseil d'administration. Elle réussit à rendre la situation intenable pour la directrice, qui dut se retirer, et à faire remercier le P. Petit, succombant l'une et l'autre sous la suspicion d'avoir compromis les finances. Ce fut une crise redoutable qui par trois fois aurait entraîné la ruine, si le P. Petit, dévorant, savourant plutôt le pain bénit de l'humiliation comme un vrai saint, n'était intervenu, à chaque tournant périlleux, pour retenir les dames découragées qui voulaient tout abandonner, rallier les bonnes volontés à la nouvelle directrice, pour découvrir des ressources nécessaires souvent par des voies inattendues. Foulant aux pieds l'amour-propre meurtri, poussant l'abnégation à ses dernières limites, faisant totalement abstraction de lui-même pour ne songer qu'au sauvetage de l'œuvre, il a tenu bon pendant dix ans avec un courage invincible, relevant les âmes abattues, triomphant de tous les obstacles par une héroïque patience. Il a sauvé le Calvaire, qui fut cruellement le sien, et du haut du ciel il pourra, l'an prochain, à la date du cinquantenaire, le contempler dans son magnifique épanouissement, accru d'un Calvaire pour hommes, les cancéreux incurables, l'Hospice Albert I^{er}, qui s'ouvrira dans l'ancien hôtel d'Ursel, rue de la Vanne.

Le P. Petit avait à peine laissé entrevoir seulement ce martyr de dix ans qu'il endura dans le secret de son cœur; mais si le Calvaire fut, parmi toutes ses œuvres, l'enfant privilégié de sa tendresse, c'est qu'il fut l'enfant de sa douleur.

Cet épisode, jusqu'à présent presque universellement ignoré, jette un jour nouveau sur la sainteté du P. Petit. Ce doux était un fort, ce modeste était un héros. Il savait sourire à la Croix au sein des plus redoutables épreuves, comme « sous le joug de l'obéissance, assure son biographe, et dans les étreintes de la maladie ». Force d'âme d'autant plus digne d'admiration qu'elle se dissimulait sous le manteau couleur muraille de la vie ordinaire. Non pas tellement ordinaire, d'ailleurs, qu'elle ne laissât échapper parfois le mystère de célestes communications certifiées par des témoins dignes de foi. Le P. Petit eut en plusieurs circonstances des vues prophétiques vérifiées par le fait.

Ces indices d'une extraordinaire sainteté dont le plus éloquent, peut-être, est la fécondité des œuvres entreprises par son zèle, ont reçu depuis sa mort, survenue à Tronchiennes le mercredi 20 mai 1914, un jour dédié à saint Joseph dans le mois consacré à Marie, d'éclatantes confirmations par des guérisons manifestement miraculeuses. De celles que rapporte son historien au dernier chapitre de la *Vie*, je détache la guérison d'une surdité obtenue par une religieuse de Notre-Dame, Sœur Marie-Gertrude, du couvent de Berchem, petite-nièce de la R. M. Marie-Augustine, qui hospitalisa avec une maternelle charité, au Nouveau-Bois de Gand, le jeune Adolphe Petit, pendant ses études d'humanités au Collège Sainte-Barbe. Les spécialistes distingués diagnostiquèrent une sclérose de l'ouïe, les deux tympanes étant calcifiés et, en dépit d'un traitement à base d'iode, la surdité s'aggravant jusqu'à mettre la religieuse dans l'impossibilité de rester dans l'enseignement. Or, pendant les vacances de 1927, entraînée à la confiance envers le P. Petit par la lecture de sa vie, elle commença une neuvaine de prières qui s'acheva en actions de grâces pour le recouvrement radical de l'ouïe la plus normale. En 1931, le médecin qui la soigna en 1926, — naturellement son nom est passé sous silence, car un praticien est perdu d'honneur devant ses collègues, non pas s'il a tué quelque malade, au contraire, mais s'il attestait sous sa signature la guérison d'un seul cas désespéré par l'intervention d'un concurrent surnaturel. — donc le médecin X... a certifié que « tous les symptômes, tant objectifs que subjectifs, de surdité avaient disparu ». On ne lui en demande pas davantage.

L'abbé Heynssens, directeur des Sœurs de l'Enfance-de-Jésus à Eecke, près Gand, a rapporté la guérison instantanée du petit Franz Vermeersch, élevé chez les Sœurs, atteint de phtisie galopante à un degré très avancé, condamné et abandonné par deux médecins comme « enfant perdu ». Or, le deuxième, certainement le troisième jour d'une neuvaine au P. Petit, commencée par les Sœurs de la clinique de Gentbrugge, toute trace de la tuberculose avait disparu.

Et la liste s'allonge.

Je n'ai pas à dire ici la joie immense que provoquera le jugement de l'Eglise octroyant l'auréole des saints au bon P. Petit, l'ami ardemment dévoué, l'ami infatigable qui brûla de l'amour le plus pur, le plus généreux pour « le Bon Maître », pour son Jésus. Joie profondément ressentie par tous ceux — ils sont légion — laïcs, prêtres, religieux — qui ont entouré de leur affection, de leur admiration le P. Adolphe Petit et qui trouveront dans sa glorification un stimulant nouveau à l'imiter, à marcher sur ses traces, dans la voie de la vertu attrayante et héroïque.

J. SCHYRGENS.